

PLPDMA 2025 - 2030

Plan Local de Prévention des Déchets
Ménagers et Assimilés



Table des matières

1. Le contexte.....	4
1.1. Introduction.....	4
1.2. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?.....	5
1.3. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?.....	6
1.4. Quel est le cadre réglementaire ?.....	7
2. La gouvernance.....	8
2.1. Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA.....	8
2.2. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi.....	9
3. Le diagnostic.....	10
3.1. Les données socio-économiques.....	11
3.2. Les cibles concernées par la prévention sur le territoire.....	18
3.3. Les acteurs et partenaires identifiés.....	19
3.4. Les modalités du service à l'utilisateur.....	20
3.5. La production de déchets.....	26
3.6. Bilan du diagnostic.....	31
4. Le PLDPMA.....	33
4.1. Un plan pluriannuel.....	33
4.2. Quels objectifs minimums pour Arve & Salève ?.....	34
4.3. Les gisements d'évitement prioritaires.....	35
4.4. Le plan d'actions.....	36
4.5. Le calendrier.....	42
4.6. Le bilan du PLPDMA.....	44
4.7. Le suivi de la mise en œuvre du Plan.....	48
Annexes.....	50

Fiches Actions détaillées	50
Lexique.....	76

1. LE CONTEXTE

1.1. Introduction



« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »

En 2023, les habitants et habitantes de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (ARVE & SALÈVE) ont produit 12 949 tonnes de déchets dont une grande partie a été incinérée (45%). Ces déchets représentent des coûts réels pour la collectivité et pour l'environnement alors qu'ils auraient pu être utilisés en qualité de ressources : transformés, réparés, échangés ou même évités par des gestes simples de la part des habitants et des professionnels du territoire.

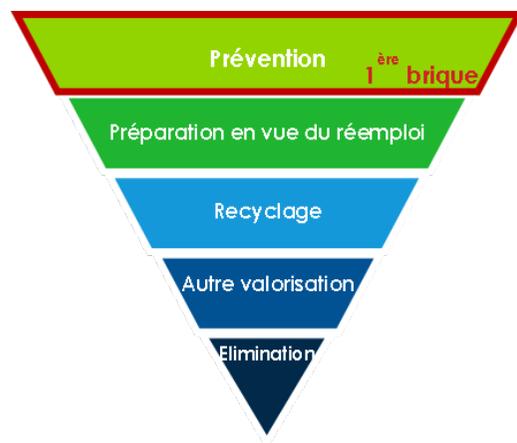
Cet enjeu est majeur pour Arve & Salève qui doit faire face à son échelle à la raréfaction des matières premières et à l'augmentation des quantités de déchets produits afin d'anticiper les impacts économiques, environnementaux et sociaux qui y sont liés.

C'est pour cela que Arve & Salève s'engage dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : un plan visant à favoriser l'économie circulaire du territoire, à limiter la production de déchets en créant des boucles locales de matières ou d'énergie de manière durable. Ce plan se veut collaboratif, fédérateur et il s'agit d'accompagner les habitants et habitantes dans des changements de pratiques ainsi que d'accompagner les acteurs locaux dans une démarche de prévention de leurs déchets.

Afin d'être un outil à la fois stratégique et opérationnel, ce document se compose d'un diagnostic territorial et d'un programme d'actions de prévention de la production de déchets menées par la collectivité et ses partenaires locaux. Il a vocation à évoluer en fonction du déploiement des actions et de la construction du réseau d'acteurs.

1.2. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention est définie au sens de l'article 3 de la Directive 2008/98/CE comme "les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits". La prévention des déchets est à dissocier du tri, de la collecte, du recyclage et de la valorisation puisqu'elle intervient en amont de toutes ces opérations.



L'article 4 de cette même directive précise la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention en priorité. La directive prévoit également à l'article 29, la mise en œuvre sur les territoires de programmes de prévention de la production des déchets. Ainsi, la directive confirme la place prioritaire de la prévention dans la gestion des déchets, et souligne que son développement peut et doit aussi se faire à l'échelle locale. Elle oriente l'ensemble des pays de l'Union vers l'évitement de la production de déchets.

La prévention est présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets.

Les mesures préventives à engager se situent donc avant l'abandon du produit et sa prise en charge par la collectivité, c'est-à-dire au niveau de :

- # La **production** en proposant des produits démontables, allégés, sans substances dangereuses et qui produisent peu de résidus de fabrication ;
- # La **consommation** en agissant sur les modes d'acquisition et d'utilisation ;
- # L'acte de jeter en favorisant **le don, l'entretien, la réparation, le réemploi**.

Les enjeux sont multiples :

- # Une économie de matières premières épuisables
- # La limitation des impacts sur l'environnement et la santé
- # Une meilleure maîtrise des coûts liés au traitement du déchet.

1.3. Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration. Ce décret indique que les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales responsables de la collecte des déchets ménagers et assimilés doivent définir un programme local de prévention indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA) : c'est-à-dire tous les déchets collectés par le service public, hors déchets des collectivités :

Déchets des collectivités	Déchets ménagers et assimilés (DMA)			
	Déchets des centres de recyclage	Ordures ménagères		Déchets assimilés
Déchets des espaces verts, publics, voiries, marchés, etc.	Encombrants, végétaux, gravats etc.	Ordures ménagères résiduelles	Collectes sélectives	Déchets des artisans, commerçants, petites entreprises, administrations qui utilisent le service public
		Poubelle ordinaire	Déchets collectés soit en bacs soit en colonnes (emballages, papiers, verre)	



Un périmètre vaste : il est important de prioriser les actions pour concentrer les efforts sur les plus impactantes et s'entourer d'un réseau d'acteurs motivés.

1.4. Quel est le cadre réglementaire ?

La réglementation française définit 3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- # **A l'échelle nationale**, le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020 (PNPD) qui concerne l'ensemble des déchets ;
- # **A l'échelle régionale**, le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (dangereux, non dangereux et BTP) qui couvrira aussi l'ensemble des déchets ainsi que la gestion des déchets et pas seulement leur prévention ;
- # **A l'échelle locale**, le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoire pour Arve & Salève et qui devra être compatible avec les deux plans mentionnés ci-dessus.

A l'échelle nationale, la prévention des déchets est encadrée par plusieurs lois successives (lois « Grenelle 1 et 2 » de 2009 et 2010, la loi LTECV Loi relative à la transition énergétique pour une croissance verte de 2015, la Feuille de Route sur l'Economie Circulaire. La dernière en vigueur est la Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020 qui, entre autres, actualise certains objectifs de la LTECV, toujours dans la perspective de passer d'une politique de gestion des déchets à une politique de gestion des ressources :

- # **Baisse de 15% de la production de DMA d'ici 2030** par rapport à 2010,
- # Réduction des quantités de DMA admis en installation de **stockage de -10 % en 2035**,
- # Orientation vers les **filières de valorisation matière et organique de 65 %** en masse des déchets non dangereux non inertes en **2025**,
- # Développement du tri à la source des déchets organiques généralisée avant 2024.



A l'échelle régionale, La Région Auvergne-Rhône-Alpes a adopté son PRPGD en 2019. Le PRPGD concerne ainsi tous les types de déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes), produits dans la région par les ménages, activités économiques, collectivités et administrations.

En plus de l'objectif de diminution de 15% des DMA entre 2010 et 2030, le PRPGD de la Région Auvergne Rhône Alpes prévoit des objectifs ambitieux de réduction à la source des déchets ménagers et assimilés, l'augmentation de la valorisation des déchets du BTP et la stabilisation de la production globale des Déchets des Activités Economiques (DAE).

Réduction des DMA

- # **-12% de gisement des déchets ménagers et assimilés** et déchets d'activité économique à horizon 2031
- # **-50 kg/hab de DMA**

2. LA GOUVERNANCE

2.1. Les instances de l'élaboration et du suivi du PLPDMA

4 instances participent à l'élaboration et au suivi du PLPDMA.

Conseil communautaire
Organe décisionnaire : valide le PLPDMA

Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)
Partage du diagnostic et co-construction du programme d'actions
Avis sur le projet de PLPDMA et bilans annuels

Equipe projet PLPDMA
Participe à l'élaboration du PLPDMA
Assure le suivi et l'animation du programme

Comité de pilotage
Suivi de l'élaboration du PLPDMA
Partage du diagnostic et co-construction du programme d'actions

L'élaboration d'un PLPDMA implique de nombreux acteurs de tous types et nécessite une gouvernance claire. Dans le cadre de son PLPDMA, Arve & Salève a souhaité mettre l'accent sur la concertation afin d'impliquer les acteurs locaux dans la démarche.

- # Le **Conseil Communautaire** : c'est l'organe décisionnaire. Il valide le PLPDMA une fois élaboré.
- # La **Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)** : obligatoire pour mettre en œuvre un PLPDMA, elle est composée d'élus, d'acteurs locaux et d'institutions publiques de manière à être représentative du territoire. Elle aide à la construction du PLPDMA et donne son avis sur le projet puis sur les bilans annuels présentés, une fois le programme lancé.
- # Le **comité de pilotage** : composée d'agents d'Arve & Salève, des élus d'Arve & Salève et des institutions, il donne son avis pour la construction du plan d'actions et assure le suivi.
- # L'**Équipe projet PLPDMA** : composée d'agents d'Arve & Salève, elle participe à l'élaboration du PLPDMA puis assure le suivi et l'animation du PLPDMA.

2.2. La Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

Afin d'élaborer son PLPDMA et conformément à l'article R. 541-41-22 du Code de l'Environnement, Arve & Salève a réuni une CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du plan d'actions) composé d'élus, des services de la collectivité et des institutions afin d'être représentative du territoire :

La CCES s'est réunie 2 fois en 2024 :

- # Le 4 juillet 2024
- # Le 14 novembre 2024

Les élus locaux



Sébastien Javogues (*Président*)
Régine Rémillon (*VP Déchets*)
Rodolphe Arnould (*commission déchets*)
Régine Mayoraz (*VP Finances*)
Laurent Favre (*VP Mobilité et Economie*)

Les services



Christophe Cubells (*Directeur pôle technique*)
Léonie Reyx (*Chargée prévention*)
Jennifer Devidal (*Chargée de développement économique*)
Charlène Grillet (*Chargée transition écologique*)
Anne Colé Guillaumin (*chargée de communication*)

Les institutions



ADEME

CCI



3. LE DIAGNOSTIC



20 255 hab.

Recensement 2020

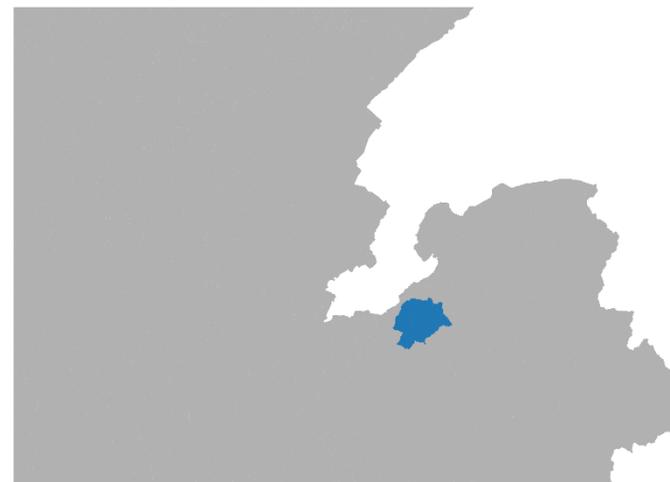
8

COMMUNES



Le diagnostic (ou état des lieux) du territoire est une étape indispensable et obligatoire avant la réalisation du plan d'actions.

Vous trouverez dans les prochaines pages une synthèse de ce diagnostic.



Le territoire d'Arve & Salève est situé en région Auvergne Rhône Alpes, dans le département de la Haute-Savoie. Composé de **8 communes**, il compte **20 829 habitants** en 2023 (INSEE 2020).

Arve & Salève détient les compétences de prévention et de collecte sur son territoire. Elle a transféré la collecte en point d'apport volontaire ainsi que le traitement de tous les flux de déchets au SIVALOR. Elle a l'obligation d'élaborer un PLPDMA.

En 2023, **12 949 tonnes de déchets ont été collectées** par les services de gestion des déchets : cela représente **622 kg**

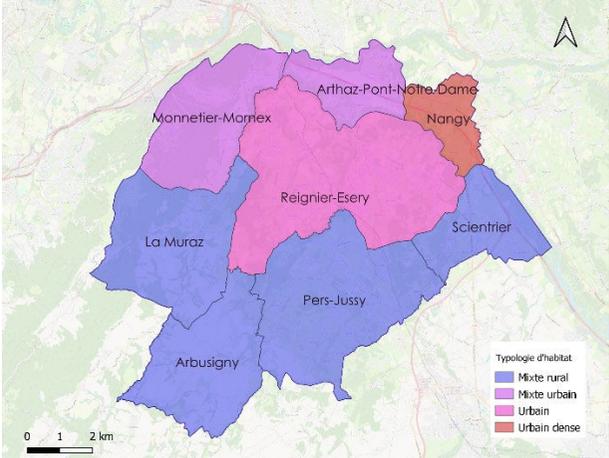
115 Indice de réduction des déchets par rapport à 2018*

*Cet indice correspond au ratio en 2023 divisé par le ratio en 2018. Il sert à étudier l'évolution des quantités collectées.

Cet indice est supérieur à 100 ce qui traduit une augmentation de la production de déchets sur le territoire.

3.1. Les données socio-économiques

3.1.1. Le territoire

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets
<p>Le territoire d'Arve & Salève présente une typologie mixte urbain avec une forte concentration de la population sur la ville de Reignier-Esery (40% de la population du territoire).</p> <p>4 des 8 communes d'Arve & Salève sont de typologie mixte rural, représentant 32% de la population et 2 communes qui sont de typologie « urbain » voire urbain dense, représentant 48% de la population.</p> 	<p>Il est indispensable d'adapter le plan d'action du PLPDMA à chaque typologie de territoire et aux différentes catégories d'utilisateurs.</p> <p>La densité de population d'Arve & Salève s'élève à 204 hab./km², soit une densité deux fois plus élevée que la moyenne nationale, avec 6 des 8 communes se situant au-dessus de cette moyenne.</p> <p>Le territoire présente en effet une dualité entre les deux communes très urbaines (Nangy et Reignier-Esery) et les 4 communes les plus rurales (La Muraz, Arbusigny, Pers-Jussy et Scientrier).</p> <p>La situation géographique entre le massif du Salève, la rivière Arve et la frontière Suisse, confère à Arve & Salève des migrations pendulaires transfrontalières importantes.</p>

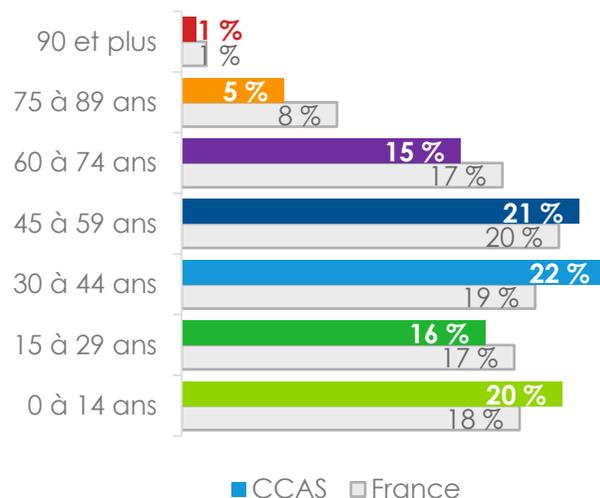
3.1.2. Les habitants et les ménages

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets
<p>Une population en forte augmentation : +1,3% par an.</p>	<p>Le territoire est très attractif, la population en augmentation constante. Cela implique potentiellement des déchets en plus à collecter.</p>

Etat des lieux

Les différentes tranches d'âge sont représentées de manière équivalente avec toutefois une sous-représentation des 15 à 29 ans et des personnes âgées de plus de 60 ans et une sur-représentation des enfants de moins de 14 ans et de la tranche d'âge 30 à 44 ans, ce qui illustre **l'attractivité du territoire pour les familles avec de jeunes enfants**.

Répartition de la population par tranche d'âges en 2020



Lien avec la prévention des déchets

Engager des actions auprès des jeunes publics serait une belle opportunité pour diffuser les bonnes pratiques dès le plus jeune âge. La **sensibilisation à l'école** (primaires/collèges) permet de toucher une grande majorité des usagers : D'une part, **20 % de la population sont inclus dans la tranche d'âge inférieure à 14 ans** et d'autre part, ce public a la **capacité d'influer sur les habitudes de ses proches**, ce qui permet de sensibiliser une grande part des habitants du territoire indirectement.

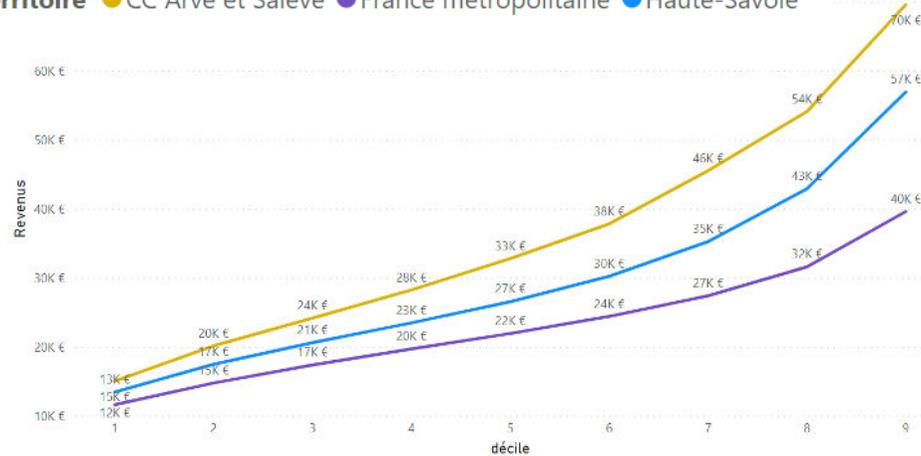
Etat des lieux

Lien avec la prévention des déchets

On compte **67% d'actifs** parmi les 15 ans et plus. **33% de la population est retraitée ou sans emploi.**

Revenus par décile et territoire

territoire ● CC Arve et Salève ● France métropolitaine ● Haute-Savoie



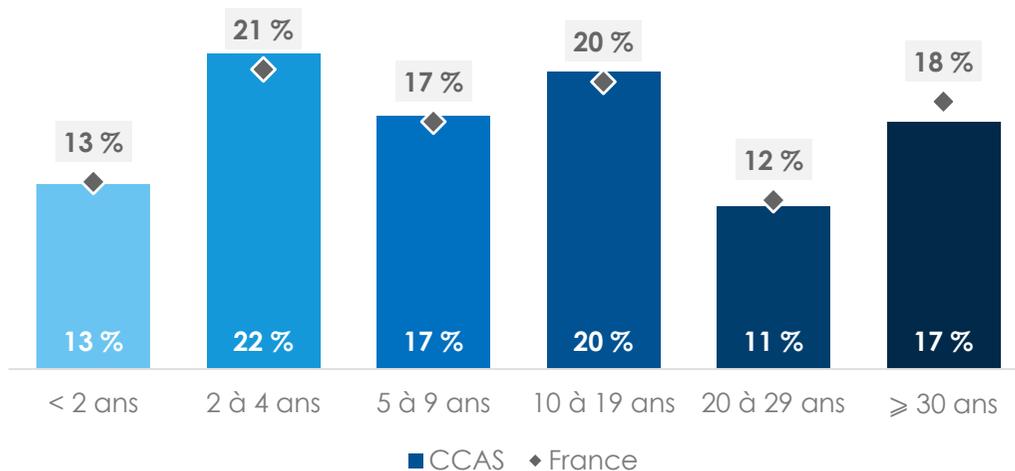
- > Un revenu par Unité de consommation (source INSEE 2019) au-dessus de la référence nationale et départementale.
- > Un écart qui s'accroît vers les derniers déciles.

Le revenu annuel médian s'élève à 33 288€ contre 22 040€ en moyenne en France. Cela s'explique par la part importante de la population Suisse et/ou travaillant en Suisse. Les moyens élevés d'une grande part de la population la rendent peu sensible à l'argument économique de la prévention.

Toutefois, 9% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian. Cette part de la population se situe entièrement à Reignier-Esery. Il sera important d'adapter les actions du plan pour considérer toutes les tranches d'activité des habitants de la Communauté de Communes.

Une **mobilité relativement faible au sein de la population** : 66 % des ménages résident depuis plus de 5 ans dans la même habitation et près de 50 % depuis plus de 10 ans. On compte toutefois 582 nouveaux arrivants chaque année. En outre, 67% des habitants sont propriétaires, ce qui atteste que la population est bien établie sur le territoire. La part des propriétaires s'élevant à 57% en France.

Ancienneté d'emménagement en 2020

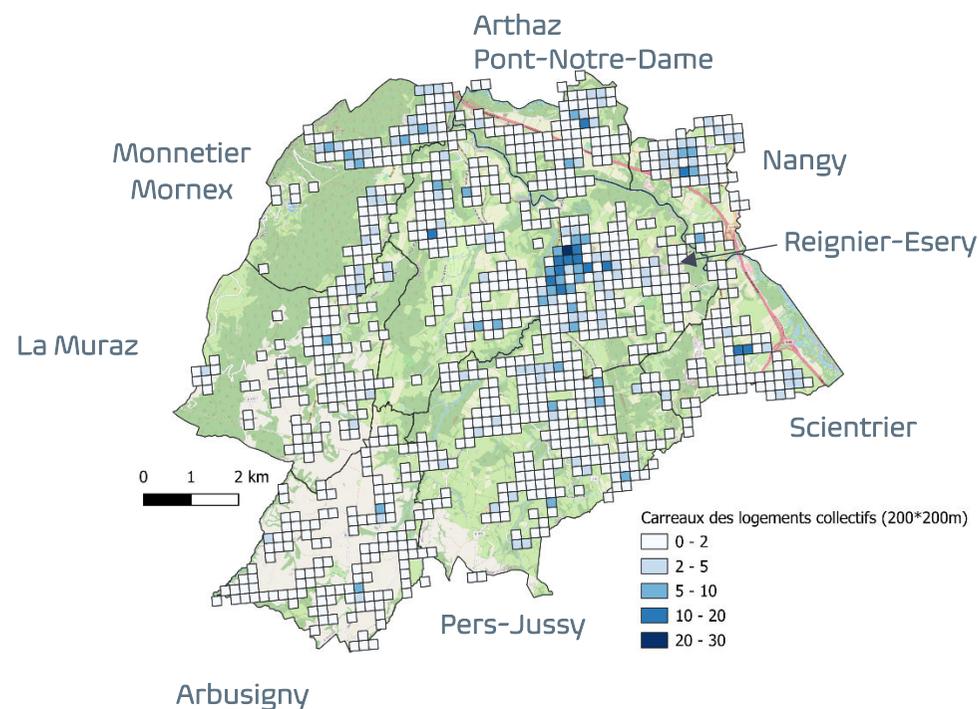


L'ancienneté de la population sera un élément à prendre en considération dans la sensibilisation effectuée auprès des habitants et des ménages.

La population est sédentaire, ce qui constitue un avantage lorsque l'on souhaite communiquer et mettre en place des outils de sensibilisation : les usagers connaissent bien leur territoire, il est possible de mettre en place des actions sur le long terme, peu de renouvellement des usagers permettant un investissement de ceux-ci dans des actions de moyens termes.

Toutefois, une communication renouvelée régulièrement et s'adressant dans la mesure du possible spécifiquement aux nouveaux arrivants est conseillée, dans l'optique de les engager le plus tôt possible dans les actions de prévention.

La majorité des logements sont des habitats individuels (62%). Cependant, Reignier-Esery, composée à 57% d'appartements et Nangy à 47%, concentrent l'essentiel de l'habitat vertical.

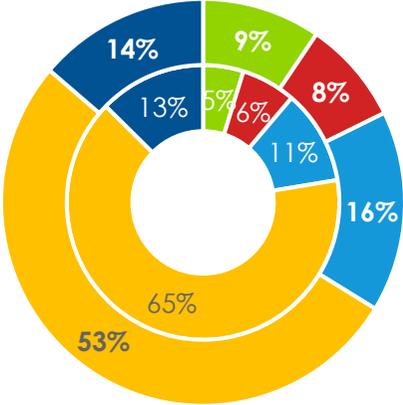


L'habitat individuel majoritaire sur le territoire est un atout pour le déploiement de solutions de prévention des biodéchets : le compostage et la gestion in situ des déchets verts sont facilités. Parallèlement, les actions à destination des usagers en habitat vertical devront être menées à travers la mobilisation des bailleurs dans le portage d'actions.

3.1.3. L'activité économique

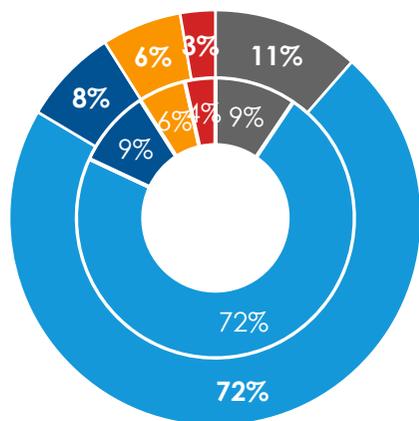


400 établissements (INSEE)
Professionnels et administrations

Etat des lieux	Lien avec la prévention des déchets												
<p data-bbox="286 312 719 405">Répartition des établissements par secteur d'activité en 2020 (ext : EPCI int : France)</p>  <table border="1" data-bbox="369 885 683 1093"><thead><tr><th>Secteur</th><th>Pourcentage</th></tr></thead><tbody><tr><td>Agriculture</td><td>9%</td></tr><tr><td>Industrie</td><td>8%</td></tr><tr><td>Construction</td><td>16%</td></tr><tr><td>Commerce et services</td><td>53%</td></tr><tr><td>Adm. Publique</td><td>14%</td></tr></tbody></table>	Secteur	Pourcentage	Agriculture	9%	Industrie	8%	Construction	16%	Commerce et services	53%	Adm. Publique	14%	<p data-bbox="1133 501 2085 560">Trois principaux secteurs d'activités au sein d'Arve & Salève qu'il faut associer à la démarche de PLPDMA :</p> <ul data-bbox="1178 580 2085 938" style="list-style-type: none"># Le secteur tertiaire (commerces et services) représente 52%, soit une majorité des établissements actifs, comparable à la moyenne française ;# Les secteurs de la construction et l'agriculture représentent respectivement 16% et 9% des établissements actifs : ce sont des entreprises qu'il ne faudra pas négliger vis-à-vis des déchets produits (déchets du BTP et biodéchets notamment) ;# L'administration publique représente 14% des établissements actifs, ce chiffre renforce l'intérêt des collectivités à développer des actions d'éco-exemplarité de grande ampleur.
Secteur	Pourcentage												
Agriculture	9%												
Industrie	8%												
Construction	16%												
Commerce et services	53%												
Adm. Publique	14%												

Etat des lieux

Répartition des établissements par tranche d'effectif en 2020
(ext : EPCI | int : France)



- 0 salarié
- 1 à 9 salariés
- 10 à 19 salariés
- 20 à 49 salariés
- 50 salariés et plus

Lien avec la prévention des déchets

82% des établissements sur le territoire sont des TPE et des PME (moins de 10 salariés). Ces professionnels sont majoritairement collectés par le SPGD et utilisent les déchèteries. Il faut en tenir compte dans les scénarios d'évolution et dans la communication.

3.2. Les cibles concernées par la prévention sur le territoire

Au regard de l'étude socio-économique du territoire, les cibles potentielles identifiées pour le plan d'actions de prévention de la CCSB sont les suivantes :



Les ménages en maison

5192 foyers
+ 445 résidences secondaires



Les ménages en appartement

3 270 foyers
+ 121 résidences secondaires



Les établissements scolaires

~1800 élèves
21 établissements scolaires (écoles
maternelles et primaires et collèges)



Les professionnels

- # Petits Commerces
- # Agriculteurs – Producteurs
- # Professionnels du BTP



Les communes

Intégrant les services techniques, les équipements sportifs, salles des fêtes et les cimetières gérés par les communes du territoire et l'intercommunalité

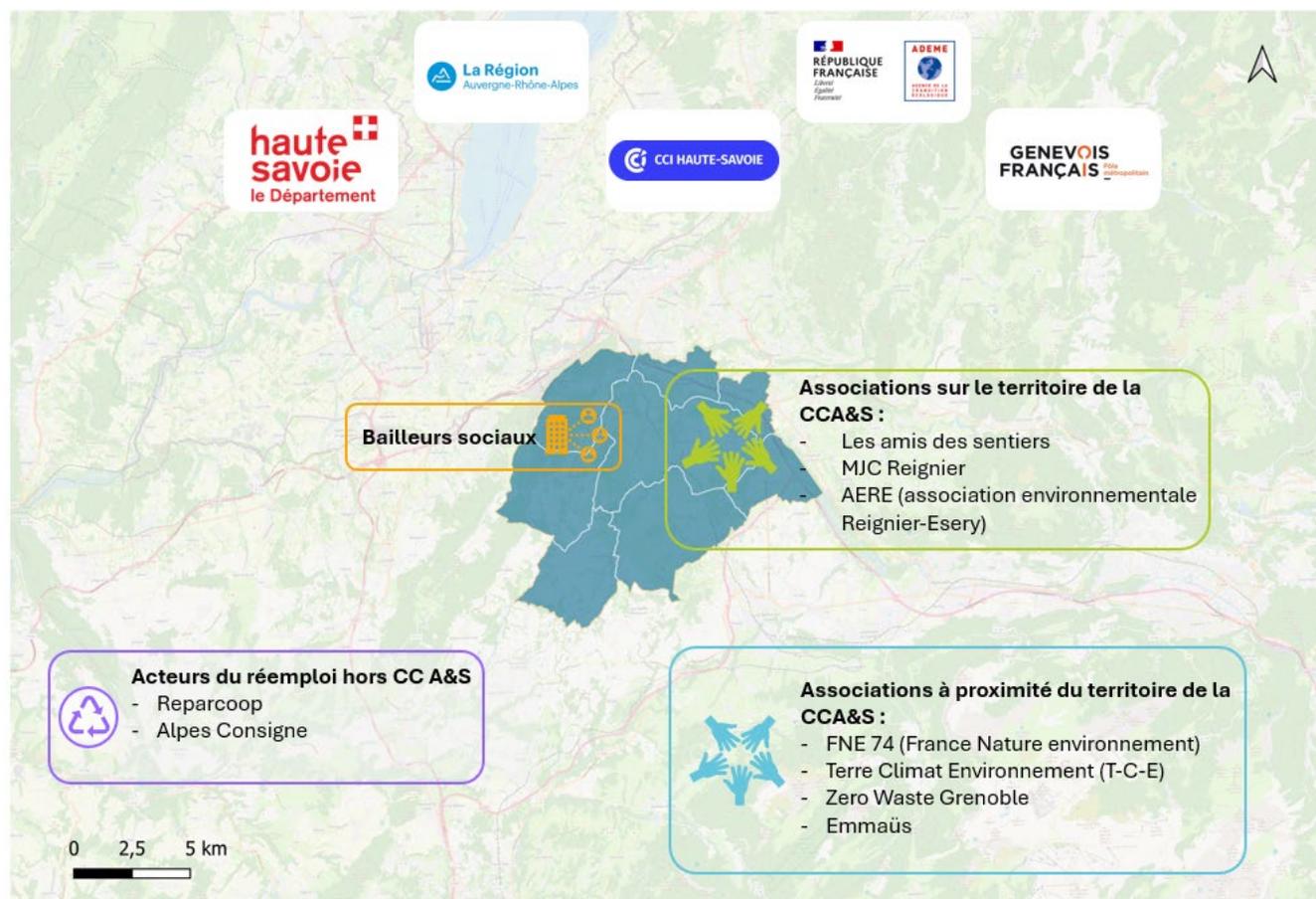


La petite enfance

3 structures d'accueil de la petite enfance

3.3. Les acteurs et partenaires identifiés

Des acteurs ont été recensés sur des thématiques variées comme le gaspillage alimentaire, le réemploi, la réparation, les biodéchets et la sensibilisation à la prévention au sens large. Ces acteurs sont présentés sur la carte ci-dessous :



Si peu d'acteurs ont été recensés sur le territoire d'Arve & Salève, il d'autant plus important d'associer à la démarche du PLPDMA les potentiels partenaires et relais pour toucher un plus grand nombre d'utilisateurs : les communes, les écoles, les EPHAD/maisons de retraite, les commerçants, les associations sportives, les GMS, les bailleurs de l'habitat collectif, etc.

3.4. Les modalités du service à l'utilisateur

3.4.1. Modalités de collecte et de traitement

Arve & Salève exerce la compétence collecte des déchets sur l'ensemble de son territoire. Elle a transféré sa compétence traitement au syndicat de traitement SIVALOR (Syndicat Intercommunal de VALORisation). Ce dernier gère également la collecte des recyclables (PEHV et Verre) sur le territoire d'Arve & Salève¹. La collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et la gestion de la déchèterie sont réalisées en régie.

¹ Selon ses statuts, Le SIVALOR est compétent pour « réaliser un programme de collecte sélective par apport volontaire des déchets ménagers » sur le territoire de ses adhérents.

L'organisation générale des services est synthétisée dans le synoptique ci-dessous :

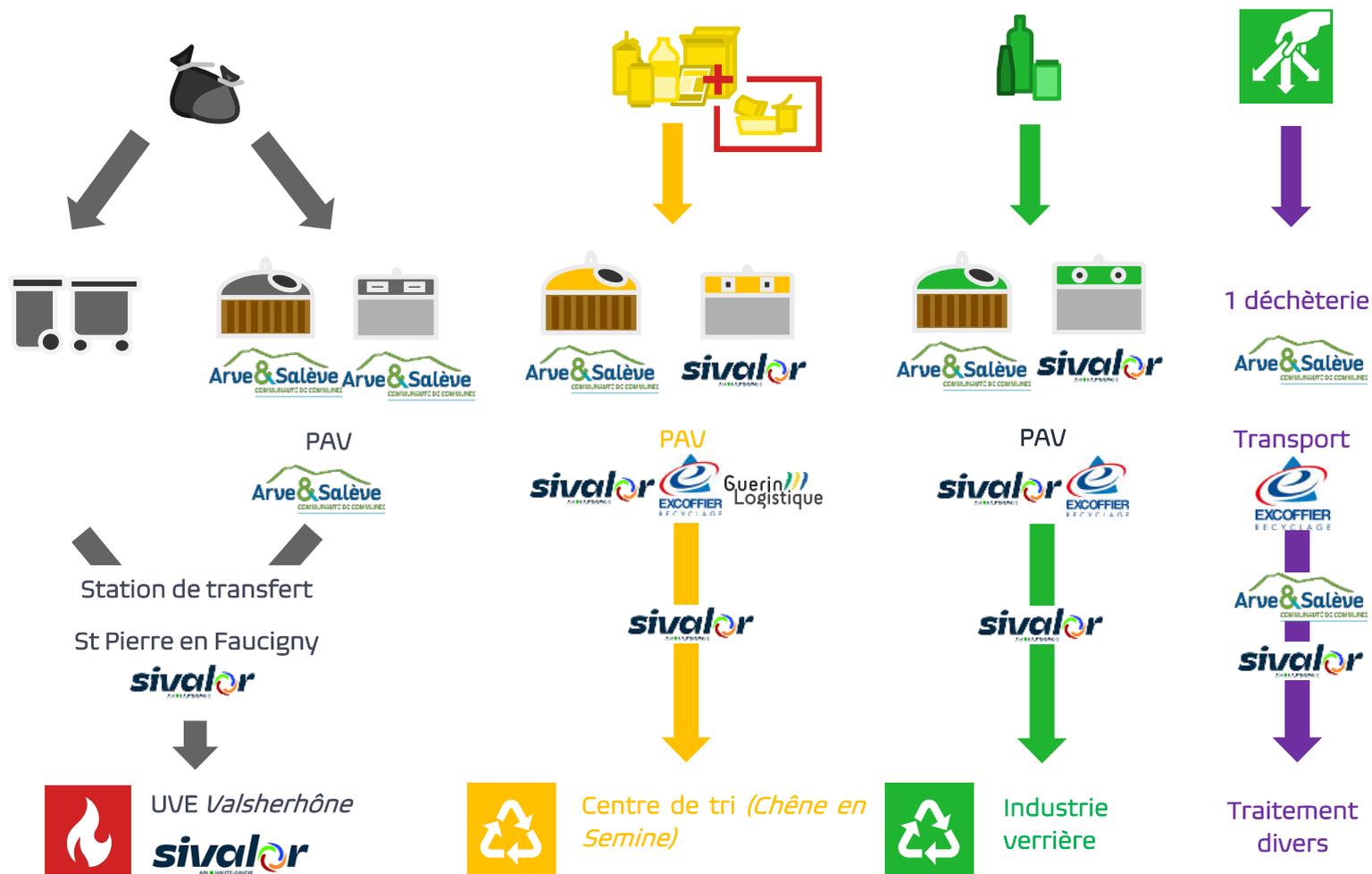


Figure 1 : Organisation générale du service de gestion des déchets d'Arve & Salève - 2024

3.4.2. Le financement du service déchets

Le **service de gestion des déchets est financé par la TEOM et la Redevance spéciale.**

La TEOM est un impôt indexé sur la valeur locative du local : le montant à payer est visible sur l'avis d'imposition du propriétaire.

Les usagers ont donc globalement une méconnaissance du coût du service : le montant à payer n'est pas détaillé sur l'avis d'imposition. Par ailleurs, les locataires ont besoin de l'intermédiaire du propriétaire pour connaître le montant de la taxe.

Cette méconnaissance rend difficile une incitation à la réduction des déchets sur la base d'arguments financiers. C'est pourquoi **Arve & Salève a délibéré sur une augmentation de la TEOM de 8,11% à 10% en 2024.**

Le financement incitatif présente une vertu majeure : **inciter directement l'utilisateur**, par le levier économique, à réduire sa production de déchets et/ou à participer plus activement aux collectes sélectives et donc au recyclage. Plus largement, la tarification incitative s'inscrit dans une **démarche plus globale de réduction des déchets et d'amélioration de leur valorisation**, définie par les objectifs inscrits dans la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 déchets, objectifs qui ont été renforcés par la loi AGEC en février 2020.

L'argument économique, utilisé pour encourager les usagers à réduire leur production de déchets, repose en partie sur la connaissance du coût du service public de prévention et de gestion des déchets. Un des enjeux semble donc d'apporter cette connaissance à tous les usagers. La tarification incitative est un outil puissant pour responsabiliser et mobiliser les usagers vers une réduction et une meilleure valorisation des déchets produits sur le territoire.

3.4.3 Les actions de prévention déjà en cours sur le territoire



La communication et la prévention sont gérées en régie par Arve & Salève, qui a initié une démarche d'élaboration d'un plan de communication, dont une partie est dédiée à la gestion et à la prévention des déchets, avec la création de pictogrammes dédiés. En 2023, environ 1,2 ETP sont exclusivement dédiés aux déchets (les 0,2 ETP étant effectués par la chargée dialogue territorial et communication). Le recrutement d'une chargée de prévention des déchets, courant 2023 témoigne de la volonté de la collectivité de s'inscrire dans une réelle dynamique de prévention. Cet ETP ayant la qualification de maître composteur, a en charge le déploiement du plan de compostage entre 2023 et 2025. Ces efforts récents mais prometteurs sont à pérenniser et à accompagner d'actions et de moyens supplémentaires. L'ADEME recommande au minimum **1 ambassadeur du tri pour 20 000 habitants**, ce qui représente 1,04 ETP dédié pour Arve & Salève.



Le déploiement du compostage	La gestion in situ des déchets verts
<p>Arve & Salève a initié le déploiement d'un plan de compostage en 2023. Elle propose aux usagers un composteur individuel avec un bio-seau ainsi qu'un guide technique à un prix préférentiel. Depuis le lancement du plan de compostage, plus de 500 composteurs individuels ont été vendus.</p> <p>Pour les logements collectifs, Arve & Salève propose l'installation de composteurs partagés sous conditions de recruter 3 référents de site qui sont des interlocuteurs privilégiés de la CC, d'avoir un terrain adapté à proximité et de voter le projet en assemblée générale. 5 sites de compostage partagé ont été installés en plus des 10 déployés par le SIVALOR préalablement au plan de compostage et des composts initiés par les habitants sans aide de la communauté de communes.</p> <p>Le déploiement des composteurs partagés reste en marge en raison des freins identifiés suivants : le vote obligatoire de son installation en assemblée générale (qui ne se réunit qu'une fois annuellement), la mauvaise compréhension du rôle des référents de site, les idées reçues à propos des nuisances olfactives et de l'attrait des nuisibles.</p> <p>Arve & Salève déploie par ailleurs une stratégie de sensibilisation et de prévention avec entre autres l'organisation de la journée nationale « Tous au compost » en mars 2024.</p>	<p>Arve & Salève adopte des pratiques de jardinage au naturel (telles que le mulching, la plantation d'essences à croissance lente, etc.) sur les espaces verts publics.</p> <p>La CC a initié des séances de broyage dans les communes à destination des particuliers, et a animé un stand sur la déchèterie pour sensibiliser à la gestion de proximité des biodéchets.</p>

Les déchets des professionnels

Arve & Salève contrôle l'accès en déchèterie et facture les professionnels selon le volume et le flux déposé. Les artisans et commerçants sont redirigés vers des repreneurs professionnels pour les flux non autorisés.

Le contrôle d'accès à la déchèterie sera renforcé courant 2025, rendant la déchèterie inaccessible aux professionnels. Ces derniers pourront utiliser la déchèterie professionnelle de la Roche sur Foron.

Le réemploi et l'économie circulaire

Il n'existe actuellement pas de zone de réemploi dans la déchèterie d'Arve & Salève, ni de structure spécialisée dans le territoire. Deux gratiférias ont été organisées depuis 2023 sur le territoire d'Arve & Salève et ont montré un grand succès. Les objets restants à l'issue de l'évènement ont été récupérés par Emmaüs Annemasse.

Quelques auto-entrepreneurs exercent dans le domaine de la réparation de différents équipements (ex : électroménagers, informatique, vélos). Pour rappel, la loi AGEC rend désormais obligatoire l'accès des déchèteries aux structures de l'ESS pour le réemploi d'objets.



A proximité d'Arve & Salève un repair Café (ReparCoop) à La Roche-sur-Foron, anime des ateliers de réparation. Une ressourcerie située à Annecy promeut le réemploi (Bazar sans frontière).

Le gaspillage alimentaire

Peu d'actions sont entreprises par Arve & Salève en matière de gaspillage alimentaire.

La sensibilisation des scolaires

Depuis 2013, Arve & Salève a déployé 2 sites de compostage dans les établissements scolaire (à Scientrier et Arthaz PND) dans le cadre de sa stratégie de sensibilisation. Des actions de sensibilisation des scolaires et de la petite enfance sont menées sur le territoire et portées par les agents communaux. Il s'agit de la mise en place d'armoires solidaires, d'installation de composteurs et plantation de jardins coopératifs, d'organisation de gratiférias à l'échelle d'une école, de l'utilisation de serviettes réutilisables, etc. La difficulté à pérenniser ces actions dans le temps est liée au turn-over important des agents.

De plus, le SIVALOR déploie une stratégie de sensibilisation aux gestes de tri, notamment en milieu scolaire en accompagnant les enfants sur les sites de traitement des déchets.

Les actions du PLPDMA devront renforcer et pérenniser la stratégie de prévention initiée au sein d'Arve & Salève.

3.5. La production de déchets

3.5.1. Synoptique déchets 2023

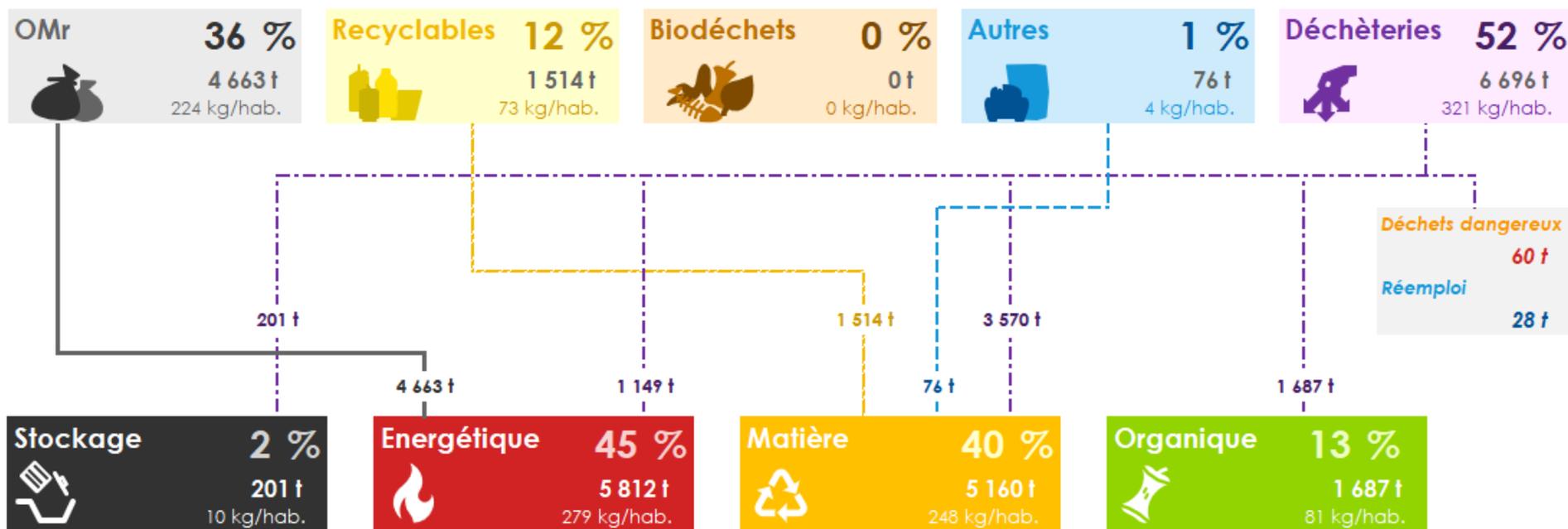
Synoptique de la gestion des déchets

Arve et Salève - 2023



Quantité totale de déchets : 12 949 t - 622 kg/hab.

FLUX COLLECTES



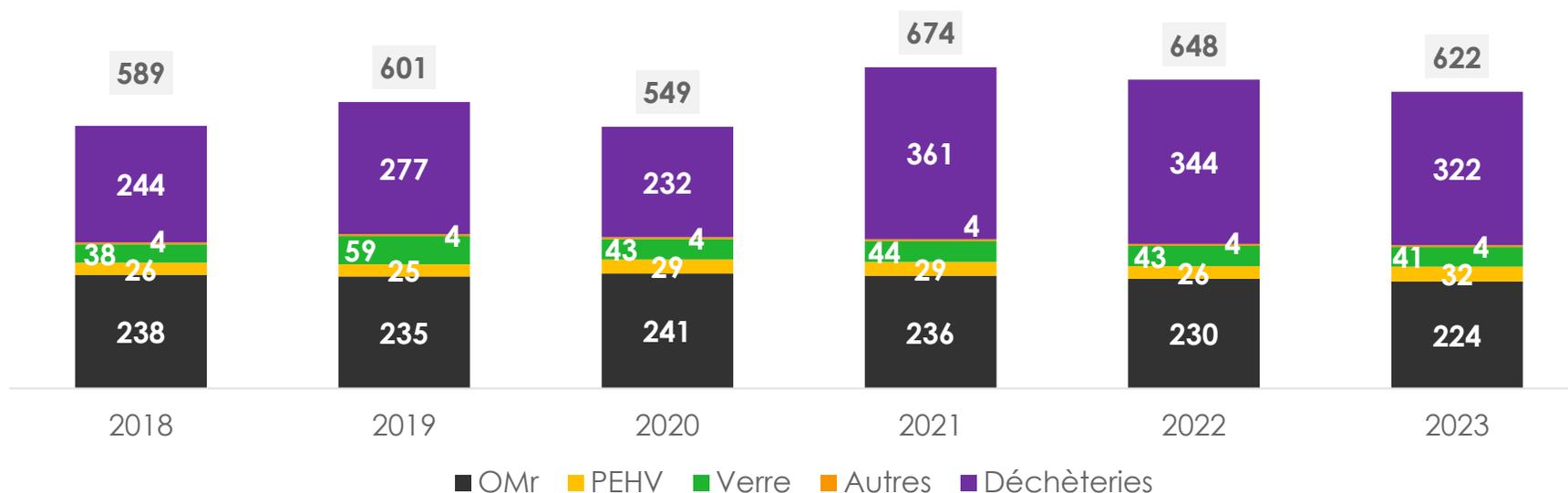
Actuellement, les parts de valorisation matière et de valorisation organique sont conséquentes. Cependant, les déchets collectés par Arve & Salève sont majoritairement incinérés (45% des déchets) et sont **autant de déchets qui pourraient être évités, réduits, réemployés ou encore compostés sur place.**

Les actions de prévention mises en œuvre dans le cadre du PLPDMA peuvent permettre de réduire les quantités de déchets incinérés, mais aussi triés puis recyclés, ce qui entraînerait une maîtrise des coûts associés et un gain environnemental important

3.5.2. Evolution des performances de collecte

Le PLPDMA concerne l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA), collectés par Arve & Salève sur son territoire. Ci-dessous l'évolution des performances de collecte depuis 2010 présentée en kg/an/hab :

Evolution des performances de DMA (kg/hab./an)

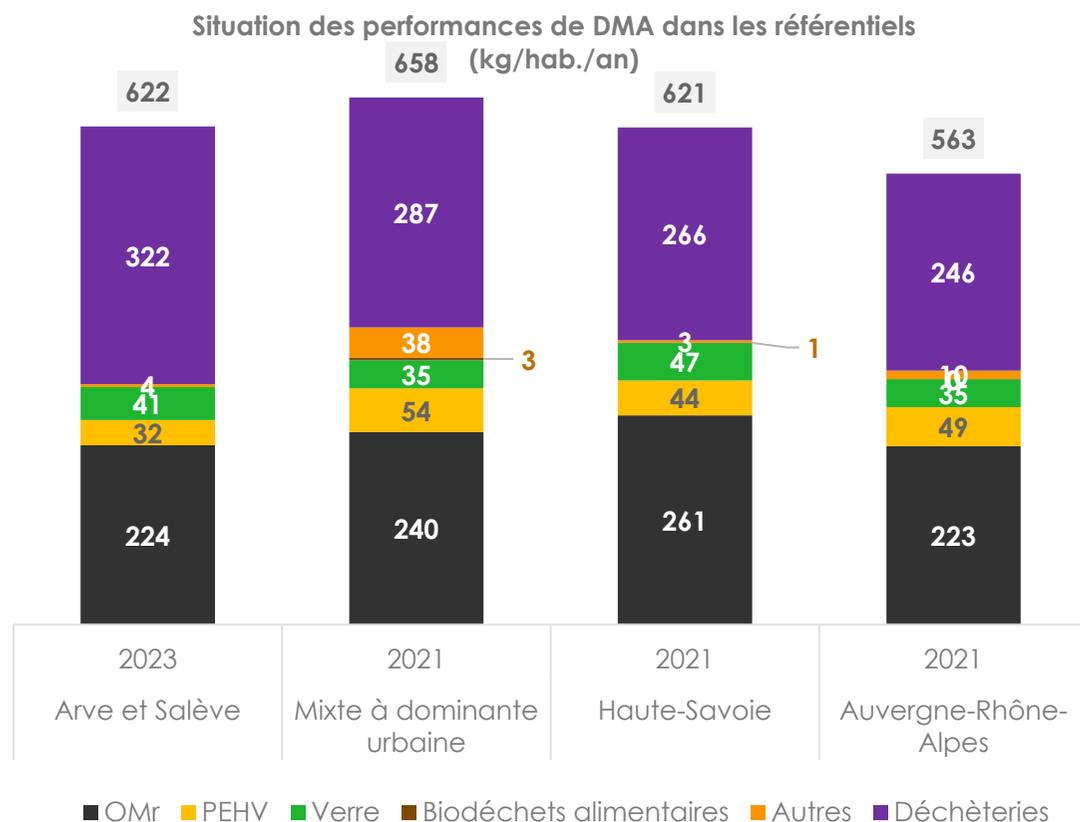


Les performances sont en hausse entre 2018 et 2023 (+5,6% de DMA sur cette période), avec une baisse depuis 2021. Le pic de production de déchets en 2021 s'explique par la période de fermeture en 2020 de la déchèterie en raison de la pandémie. On observe une baisse des ratios d'OMR collectés en 2023 (-2,6%), en faveur de la collecte sélective des papiers et emballages (+23%), suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2023. Le ratio en déchèterie augmente fortement entre 2018 et 2023 (+33%).

L'objectif du PLPDMA sera d'aller plus loin dans l'évolution des comportements et d'insuffler une réelle diminution de la production de déchets par habitant, pour chacun des flux collectés en parallèle du renforcement du geste de tri. Les attentes des impacts de la généralisation du tri à la source des biodéchets sur le ratio d'OMR et de la mise en place du réemploi en déchèterie sont fortes.

3.5.3. Situation des performances de collecte par rapport aux référentiels et aux objectifs réglementaires

Comparaison des performances avec les référentiels



En moyenne, les habitants d'Arve & Salève produisent autant de déchets que la moyenne départementale, mais produisent moins d'OMR. Les performances de la collectivité sont meilleures que celles des collectivités du référentiel mixte à dominante urbaine. Cela est lié à une production plus faible d'OMR ainsi que d'emballages. Cependant le ratio collecté en déchèterie est nettement supérieur aux référentiels. Cela est dû à une forte production de déblais et gravats, d'encombrants et de déchets verts sur le territoire.

Atteinte des objectifs réglementaires

Le tableau suivant présente les objectifs réglementaires de la LTECV et de la loi AGEC et la situation de la collectivité :

Objectif	Indicateur	Source	Objectifs réglementaires (LTECV, AGEC)					EPCI
			2020	2025	2030	2035	2023	
Réduction des DMA	Evolution relative du ratio de DMA par rapport à 2010	LTECV AGEC Art. 3	- 10 %		- 15 %			+ 6 % ²
Valorisation matière et organique	Part des tonnages DNDNI	LTECV	55 %	65 %				46 %
Préparation en vue de réutilisation ou recyclage	Part des tonnages DMA	Ordonnance Juillet 2020		55 %	60 %	65 %		56 %
Réemploi et préparation en vue de réutilisation (D3E, textiles et mobilier)	Part des tonnages DMA	AGEC Art. 4			5 %			7 %
Enfouissement	Evolution relative du tonnage de DNDNI enfoui par rapport à 2010	LTECV	- 30 %	- 50 %				/
Enfouissement	Part des tonnages DMA enfouis	AGEC Art. 10				10 %		2 %

Bien que Arve & Salève respecte la réglementation concernant la part de déchets préparés en vue d'une réutilisation ou de recyclage, des efforts sont à fournir pour renforcer cette part pour augmenter la part de déchets en valorisation organique et insuffler une diminution des DMA.

² L'évolution de +6% de DMA est calculée entre 2018 et 2023, année de référence la plus ancienne disponible.

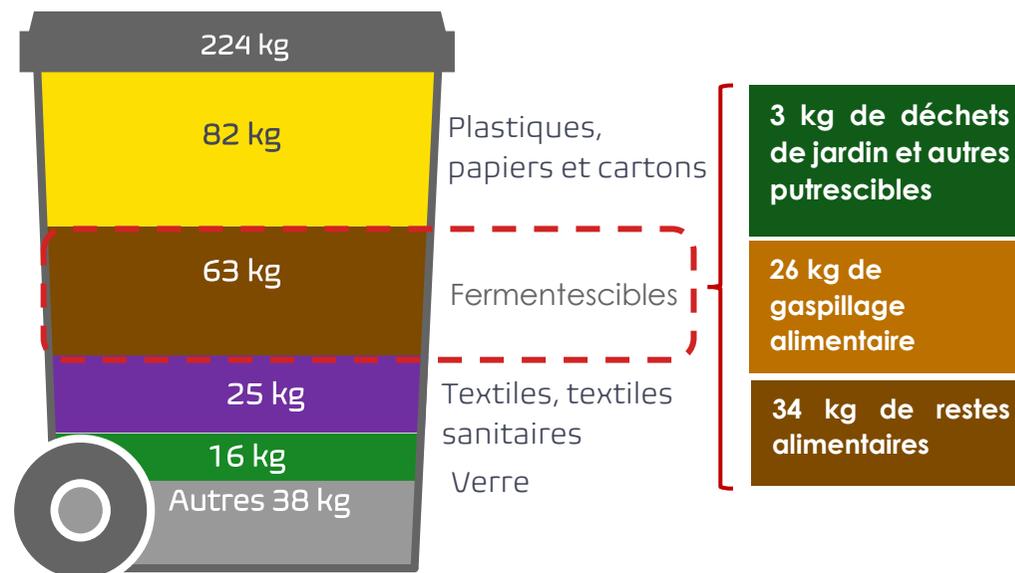
3.5.4. La composition des principaux flux

Le SIVALOR réalise fréquemment des campagnes de caractérisations des OMr, dont le résultat de celle de 2022 est présent dans le graphique ci-dessus, rapporté aux ratios de 2023.

Ces caractérisations permettent de réaliser un état des lieux précis des flux présents dans la poubelle des usagers. Elles révèlent que plus de **80% des déchets contenus dans les OMr pourraient être évités**, par renforcement du geste de tri mais aussi par la prévention :

- # Les **biodéchets** peuvent être détournés par compostage ou gestion in situ des déchets verts, soit environ 63 kg/hab./an en 2023 ;
- # La **collecte des PEHV** représente environ **36 %** des OMr, soit environ 82 kg/hab./an en 2023. Elle peut être réduite à la source grâce aux actions « STOP PUB » ou en promouvant l'éco-consommation et les achats « zéro déchet »
- # Les textiles peuvent être détournés vers des filières de réemploi ;
- # Les **textiles sanitaires** peuvent être compostés en partie ou réduit par l'utilisation de produits réutilisables.

Figure 2 : Composition des OMr (kg/habitant/an)



Le territoire d'Arve & Salève est équipé d'une déchèterie permettant la collecte de 20 flux pour les ménages et les professionnels, ces derniers étant facturés selon les flux le volume déposé. Cette installation représente une opportunité pour les usagers d'Arve & Salève de trier leurs déchets vers les filières de valorisation appropriées. Néanmoins, les quantités de déchets collectés en déchèteries pourraient être réduites :

- # Les **déchets verts** représentent près de 25% des apports en déchèterie. Ces végétaux pourraient être traités directement sur la parcelle grâce au compostage, broyage ou paillage et réduit par l'utilisation d'essences à pousse lente.
- # Les **encombrants et mobiliers, le carton, le bois et la ferraille** ainsi que les **DEEE** pourraient être réparés et/ou réemployés

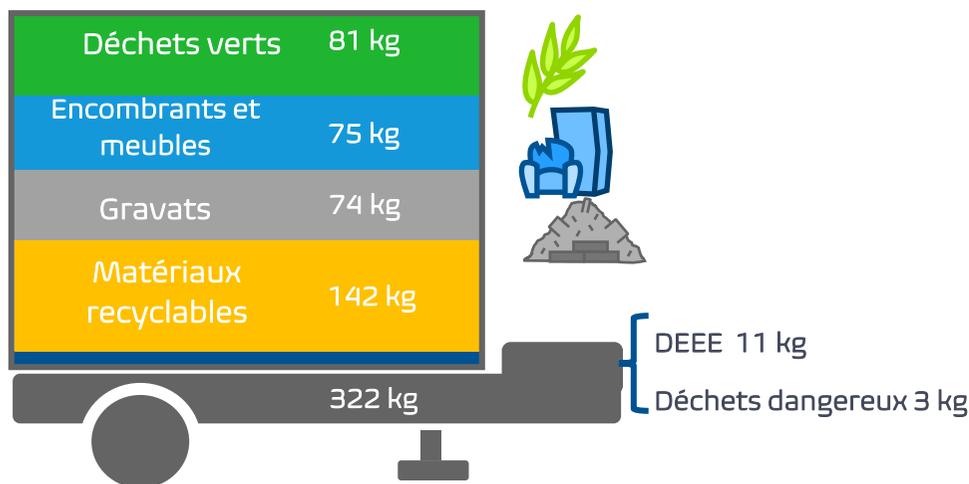


Figure 3 : Composition des déchets en déchèterie (kg/habitant/an)

3.6. Bilan du diagnostic

3.6.1. Analyse des atouts, forces, faiblesses et menaces vis-à-vis de la prévention des déchets

Atouts

- # **Population assez sédentaire et peu de tourisme** : plus facile de mettre en place des actions pérennes ;
- # **Des moyens humains** pour la prévention (1,2 ETP chargé de prévention) ;
- # **Une stratégie de communication** axée sur la prévention initiée ;
- # **Passage en ECT et en multi-matériaux en 2023** ce qui peut améliorer le geste de tri ;
- # Une **optimisation du service** en cours ;
- # Déploiement d'un **plan de compostage** ;
- # **Renforcement du contrôle d'accès en déchèterie**

Faiblesses

- # **Une tendance à la hausse des ratios** de DMA en particulier les **tonnages collectés en déchèterie** entre 2018 et 2023 ;
- # **Une amélioration possible du geste de tri** avec une performance de collecte des papiers et emballages inférieure aux référentiels ;
- # **Peu d'associations et d'acteurs publics ou privés dédiés à la prévention** au sein du territoire d'Arve & Salève

Opportunités

- # Une **majorité d'habitat individuel** en maison qui favorise la gestion in situ des biodéchets et du compostage ;
- # Existence **de plateformes de compostage et de méthanisateurs** qui peuvent être utilisés par les professionnels
- # Etude de faisabilité de **la tarification incitative et d'optimisation du service de gestion des déchets** en parallèle qui pourra contribuer à la baisse des tonnages ;
- # Etude de refonte de la Redevance Spéciale

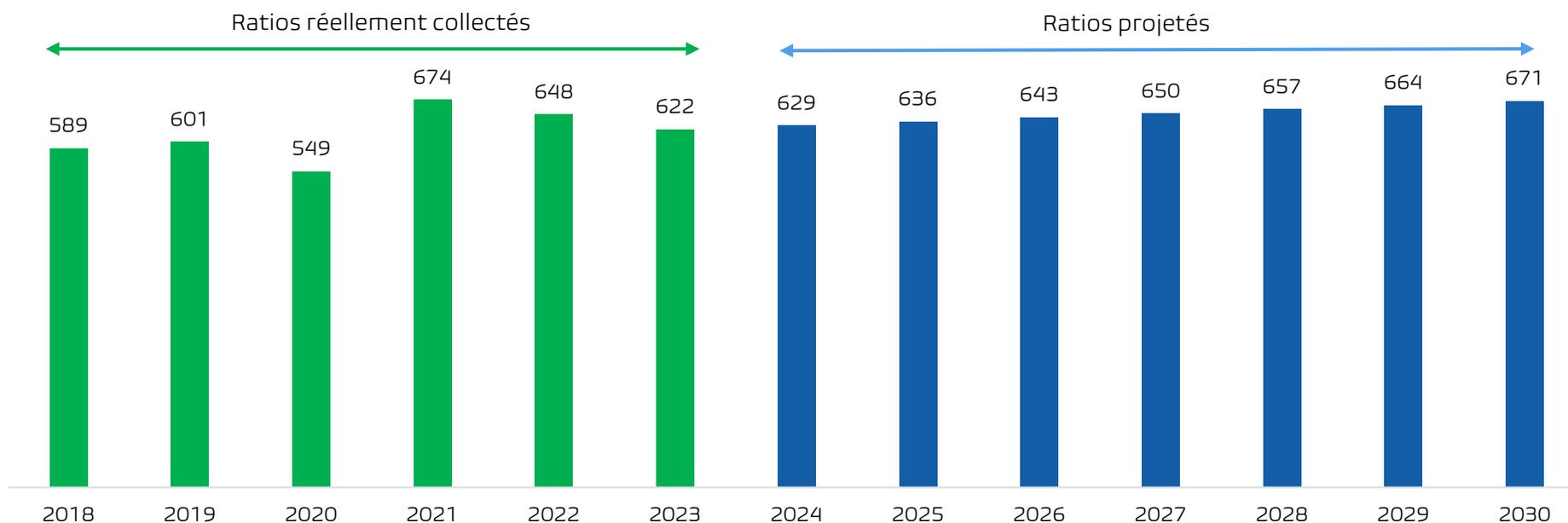
Menaces

- # Une **croissance démographique** qui nécessite de **renouveler la communication** aux usagers ;
- # 38% d'habitat collectif, une commune urbaine dense : des stratégies à adapter

3.6.2. Evolution attendue des performances sans mise en œuvre du PLPDMA

Le graphique ci-dessous présente l'évolution attendue du ratio de collecte des DMA sans la mise en œuvre du PLPDMA.³

Projection des ratios de DMA d'Arve & Salève (en kg/hab./an)



En l'absence d'un PLPDMA, la tendance est à une hausse des quantités de déchets collectés par habitant. Il est donc primordial d'inverser cette dynamique, notamment grâce au PLPDMA, pour réduire la production de déchets et se conformer aux objectifs réglementaires.

³ Les estimations se basent sur les évolutions observées entre 2018 et 2023.

4. LE PLDPMA

4.1. Un plan pluriannuel

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les **objectifs de réduction** des déchets ménagers et assimilés ;
- Les **mesures à mettre en œuvre** pour atteindre ces objectifs, avec :
 - L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
 - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
 - L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
 - Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le plan d'actions a été élaboré en tenant compte des gisements prioritaires et des grandes idées structurantes émergeant des acteurs de la CCES.

6 axes de travail

Et 22 actions

Lutter contre le gaspillage alimentaire

3 actions

Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des respects alimentaires

4 actions

Favoriser la l'éco-consommation

4 actions

Favoriser la réparation et le réemploi

3 actions

Être éco-exemplaire en matière de prévention et de tri des déchets

5 actions

Réduire les déchets des professionnels

3 actions

4.2. Quels objectifs minimums pour Arve & Salève ?

Les objectifs quantitatifs de ce premier PLPDMA doivent respecter les objectifs nationaux et régionaux définis d'une part par la loi AGEC, et d'autre part par le PRPGD de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Objectif national (Loi AGEC)

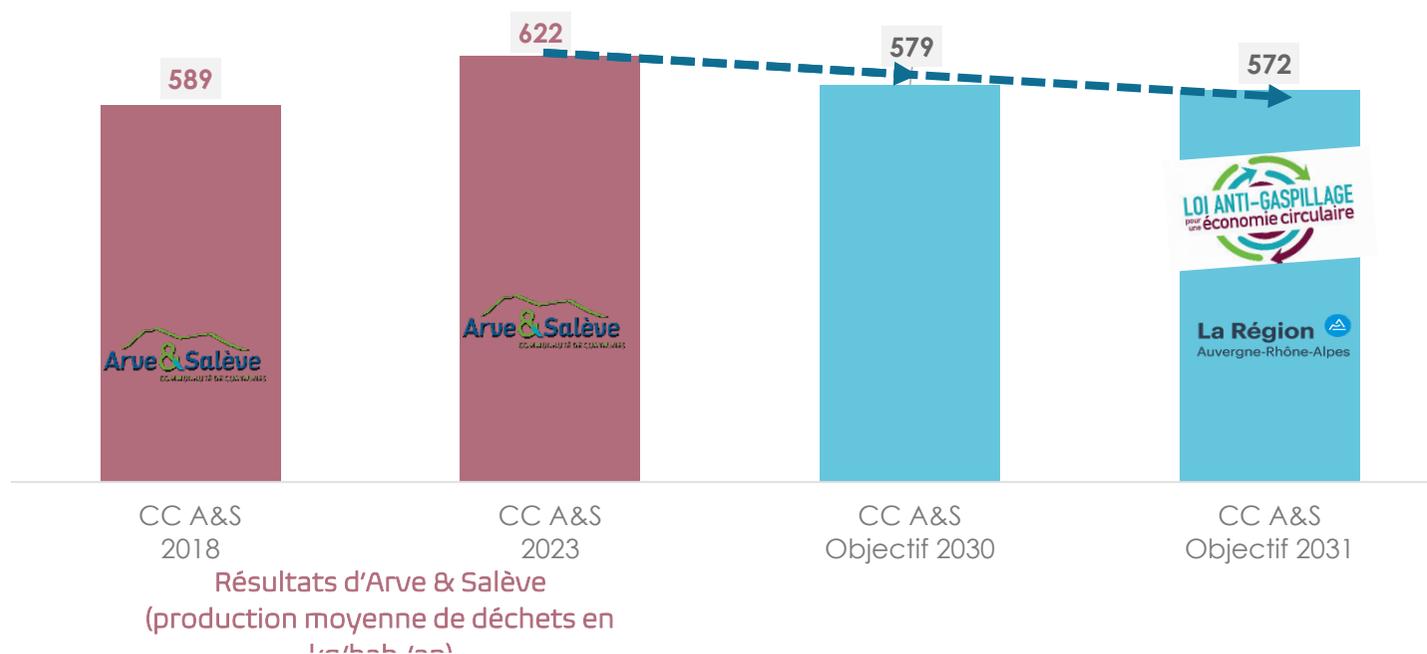
- 15% de DMA entre 2010 et 2030

Objectif régional (PRPGD AURA)

- 50kg/ habitant de DMA en 2031 par rapport à 2025

Ces objectifs ont été appliqués aux ratios d'Arve & Salève et sont présentés dans les graphiques ci-dessous :

Objectifs de performances de DMA (kg/hab./an)



Arve & Salève devra atteindre 579 kg/hab. en 2030, soit 43 kg en moins par habitant en 2030 par rapport à 2023.

4.3. Les gisements d'évitement prioritaires

La connaissance des gisements d'évitement prioritaires permet d'identifier les catégories de déchets produits sur lesquels il est possible d'agir. Les gisements présentés sont tous mode de collecte confondu et non distingués en flux collectés (Ordures Ménagères résiduelles, collecte sélective, encombrants, etc.).

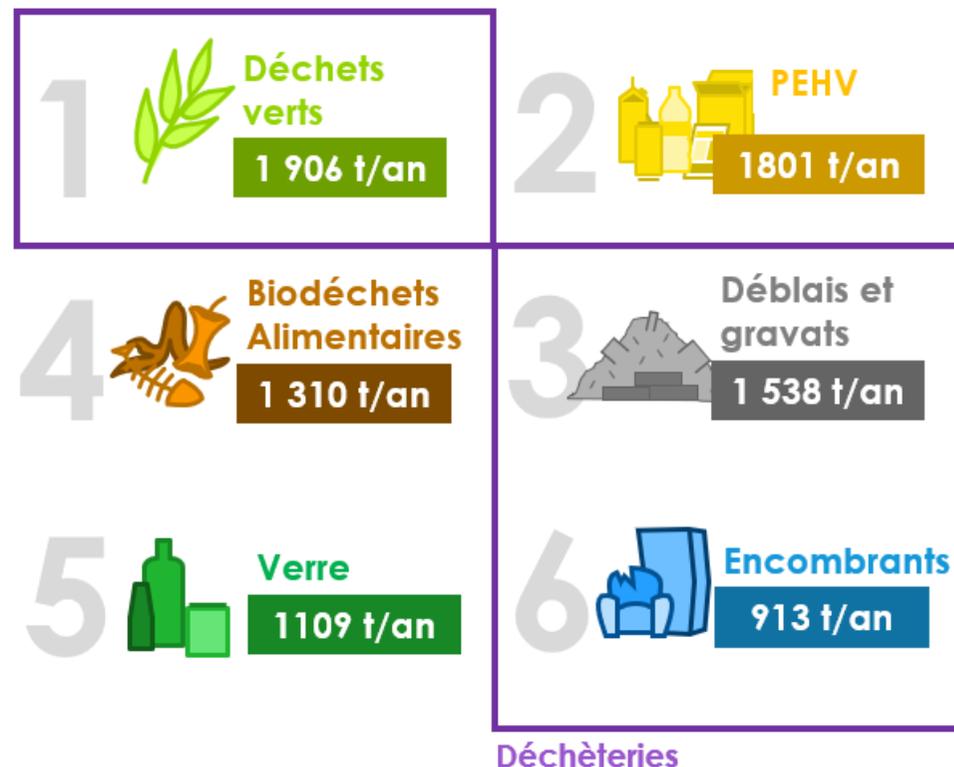
La hiérarchisation des gisements identifiés sur le territoire suit plusieurs critères, à savoir :

- # L'ampleur du gisement lui-même
- # Son degré d'exploitation déjà acquis
- # Sa facilité et les opportunités d'exploitation
- # Le caractère stratégique et/ou symbolique du gisement
- # L'obligation légale ou contractuelle

Les flux prioritaires et enjeux ont été identifiés lors de la CCES 1 :

- # Les déchets végétaux en gestion in situ
- # Le verre avec des perspectives de déploiement du réemploi du verre sur le territoire
- # Les encombrants en mettant en place des zones et/ou événements dédiés au réemploi
- # Les emballages en menant des actions de sensibilisation à des modes de consommation moins gourmands en plastique

Arve & Salève souhaite cibler en priorité les flux dont la réduction aura des impacts économiques et environnementaux visibles.



4.4. Le plan d'actions

➤➤➤ Axe 1 – Lutter contre le gaspillage alimentaire

Chaque année, le gaspillage alimentaire en France est évalué à 8,8 millions de tonnes de déchets, qui ont un coût pour les ménages et pour l'environnement. Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire Arve & Salève souhaite accompagner les habitants et la restauration collective vers l'adoption de nouvelles pratiques.

Flux	Porteurs d'action	Partenaires	Gisement évité	Coût total sur 6 ans	Moyens humains totaux sur les 6 ans
	ARVE & SALÈVE	Etablissements et cantines scolaires	3 kg/hab	12,5 k€	0,5 ETP

Action A – 2025	Action B – 2027	Action C – 2029
Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire	Généraliser les actions pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire / collective	Expérimenter l'installation d'un frigo solidaire devant une cantine scolaire
Ménages	Restaurations collectives scolaires et professionnels	Etablissements scolaires
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Publier des articles dédiés dans les bulletins des collectivités, sur le site : recettes anti-gaspillage alimentaire ✓ Diffuser des supports sur la conservation des aliments, le gaspillage alimentaire en veille de départ en vacances, les initiatives existantes de récupération de dons alimentaires, l'incitation au don des aliments non cuits/non consommés lors des manifestations sportives ou festives 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Instaurer un système de dialogue pour ajuster les quantités à la faim de chaque enfant ✓ Supprimer les entrées sur certains repas <p>Rôle de la CC : mobiliser les écoles volontaires, fournir des clauses pré-rédigées pour les marchés d'approvisionnement, recenser et diffuser les guides existants, suivre la réalisation effective dans les écoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir le cadre réglementaire et de l'expérimentation, ✓ Mobiliser une cantine volontaire, ✓ Suivre l'expérimentation et communiquer sur les résultats

Axe 2 – Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des restes alimentaires

Les biodéchets (végétaux et restes alimentaires) représentent près de 30% de notre poubelle grise et les déchets verts représentent le 2ème flux collecté en déchèterie. Des pratiques vertueuses au quotidien permettent de les éviter. Arve & Salève souhaite donc accompagner les habitants de son territoire en leur fournissant l'information et les outils nécessaires pour la réduction de ces déchets.

Flux	Porteurs d'action	Partenaires	Gisement évité	Coût total sur 6 ans	Moyens humains totaux sur les 6 ans
	ARVE & SALÈVE	Services techniques, bailleurs	28 kg/hab	101,5 k€	8,9 ETP
Action D – en cours		Action E – en cours		Action F – en cours	
Réduire et favoriser la gestion in situ des déchets verts des communes et de la CC A&S		Réduire et favoriser la gestion in situ des déchets verts des ménages		Poursuivre du déploiement du plan de compostage individuel	
Communes et collectivité		Ménages		Ménages	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réduire les fréquences de tonte et de taille : communiquer sur les bonnes pratiques et le « minimum » ✓ Planter des essences à croissance lente lors de renouvellement des massifs : annexer la liste au PLPDMA ✓ Proposer une prestation de service de broyage aux services techniques des communes ✓ Former les agents aux bonnes pratiques de gestion des déchets verts 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser et communiquer sur le jardinage au naturel, sur les solutions de gestion des déchets verts ✓ Organiser des journées de broyage dans les communes à destination des ménages en anticipant et accentuant la communication 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communiquer sur le compostage : concours photo tous au compost ✓ Poursuivre le déploiement des composteurs individuels 	
				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser des réunions d'information ✓ Poursuivre l'organisation de formations de compostage ✓ Mettre des bio-seaux à disposition des équipements sportifs et festifs ✓ Créer une communauté d'échange ou de partage de broyat à destination des composteurs ✓ Installer un composteur à l'entrée des cimetières ✓ Généraliser les composteurs dans les établissements et lieux publics (écoles, crèches) ✓ Sensibiliser les enfants au compostage 	

Axe 3 – Favoriser la consommation responsable

A travers cet axe, Arve & Salève souhaite promouvoir une série d'actions simples et emblématiques afin d'inciter les usagers à consommer des biens et des services plus respectueux de l'environnement et les accompagner dans la réduction de leurs déchets notamment d'emballages

Flux	Porteurs d'action	Partenaires	Gisement évité	Coût total sur 6 ans	Moyens humains totaux sur les 6 ans
	ARVE & SALÈVE, communes		4 kg/hab	16.7 k€	1,2 ETP
Action H – en cours		Action I – 2027	Action J – 2027	Action K – 2027	
Distribuer des STOP PUB		Organiser un défi Familles Zéro Déchet	Sensibiliser les habitants sur les moyens de consommation éco-responsable et organiser des ateliers	Promouvoir la consommation en vrac	
Ménages		Ménages	Ménages	Commerces, particuliers, producteurs, établissements scolaires	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Distribuer des STOP PUB au siège d'Arve & Salève et en mairies 		Organiser un défi 0 déchets pour 30 familles. <ul style="list-style-type: none"> ✓ les recruter --> communication amont ✓ les former ✓ les équiper ✓ les suivre 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Publier des recettes de produits ménagers maison dans les bulletins des collectivités ✓ Organiser des ateliers de fabrication par soi-même de textiles sanitaires réutilisables et de produits d'hygiène et d'entretien 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir le vrac et la consigne auprès des particuliers, producteurs, commerçants, associations (épicerie sociale) ✓ Inciter à l'usage de la gourde dans les écoles ✓ Communiquer sur la possibilité pour les agents et enseignants de bénéficier de repas dans les cantines collectives 	

∞ Axe 4 – Favoriser la réparation et le réemploi

De nombreux objets sont déposés régulièrement en déchèteries ou dans les ordures ménagères résiduelles alors qu'ils pourraient être réutilisés ou réparés. Arve & Salève souhaite prolonger la durée de vie des objets et participer au développement d'une économie circulaire sur le territoire en favorisant l'échange, le réemploi, le prêt, le don et la réparation.

Flux	Porteurs d'action	Partenaires	Gisement évité	Coût total sur 6 ans	Moyens humains totaux sur les 6 ans
	ARVE & SALÈVE	Emmaüs, communes	3 kg/hab	71,7 k€	0,7 ETP
Action L – 2025		Action M – 2027		Action N – 2027	
Déployer un caisson de réemploi dans la déchèterie		Développer des activités de réemploi sur le territoire		Favoriser le réemploi et le don dans et entre les établissements publics / communes	
Ménages		Ménages, réparateurs		Etablissements publics	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Installer un caisson de réemploi ✓ Former les agents de déchèterie à la reconnaissance de l'état des objets ✓ Instaurer un partenariat avec Emmaüs pour la collecte du caisson réemploi 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communiquer sur les évènements et initiatives locales de réemploi ✓ Dédier un espace du futur espace de vie sociale et solidaire communautaire aux activités de réparation/réemploi/prêts d'objets/zone de gratuité ✓ Accompagner la mise en place d'une activité de repair'café 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaborer une feuille de route réemploi à destination des établissements scolaires, périscolaires et de la petite enfance ✓ Généraliser l'utilisation de tissus à la place de textiles sanitaires (serviettes de table et lavettes dans les cantines et administrations) ✓ Mettre en place un système d'échange ou de don de mobilier entre les communes ✓ Favoriser l'achat de mobilier de seconde main dans les établissements publics 	

Axe 5 – Être exemplaire en matière de prévention et de tri des déchets

Les établissements publics du territoire se doivent d’être exemplaires en matière de prévention et de réduction des déchets : favoriser l’engagement des structures publiques, réduire les quantités et la nocivité des déchets produits par les administrations publiques et favoriser l’appropriation et la diffusion de pratiques éco-exemplaires sont autant d’enjeux primordiaux pour Arve & Salève afin d’être identifiée comme actrice du changement crédible auprès des usagers.

Flux 	Porteurs d’action	Partenaires	Gisement évité	Coût total sur 6 ans	Moyens humains totaux sur les 6 ans
	ARVE & SALÈVE		2 kg/hab	8,2 k€	0,6 ETP
Action O – 2026	Action P – 2027	Action Q – 2027	Action R – 2026	Action S – 2026	
Sensibiliser les agents techniques et élus au gaspillage alimentaire	Favoriser les achats responsables dans les établissements publics	Favoriser les actions éco-responsables lors des manifestations ponctuelles	Sensibiliser à la réduction des emballages et de papier dans les établissements de la CC	Favoriser le respect des consignes de tri	
Services techniques, élus	Établissements publics	Associations	Agents communaux et ARVE & SALÈVE	Etablissements publics	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Créer et diffuser des supports de communication ✓ Former les agents communaux 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rédiger et proposer des clauses contractuelles environnementales à intégrer dans les marchés ✓ Elaborer des fiches d’action et de suivi de la consommation responsable en établissements publics 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Intégrer dans l’attribution des subventions aux associations locales une obligation d’utilisation de contenants réutilisables ou biodégradables ainsi que de gérer le tri sur les lieux de manifestation ✓ Généraliser la mise à disposition de vaisselle non jetable dans les salles communales 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser à la réduction des impressions : imiter le nombre d’imprimantes, programmer les modes d’impression automatiques, fixer un quota moyen par personne ✓ Sensibiliser à la production d’emballages lors de l’achat de repas à emporter 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Garantir le tri du papier des bureaux à la collecte des bacs ✓ Communiquer sur les règles d’obligation ou non de destruction des documents confidentiels 	

Axe 6 – Réduire les déchets des professionnels

Environ 20 % des DMA sont des déchets des activités économiques d'après une étude de l'ADEME menée en 2016 à l'échelle nationale. Il est donc indispensable d'accompagner les professionnels utilisant le service public de prévention et de gestion des déchets dans une démarche de réduction de leur production.

Flux	Porteurs d'action	Partenaires	Gisement évité	Coût total sur 6 ans	Moyens humains totaux sur les 6 ans
	ARVE & SALÈVE	CMA, CCI, Alpes consignes, CAPEB, ADEME, Région, AMO	4 kg/hab	14 k€	0,3 ETP
Action T – 2025		Action U – 2029		Action V – 2029	
Communiquer sur les solutions et accompagnements à la prévention des déchets		Développer la consigne du verre		Refondre la RS	
Professionnels		Professionnels		Professionnels	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Réaliser un guide complet de la prévention et de la gestion des déchets à destination des professionnels avec rappel du cadre réglementaire, solutions apportées par Arve & Salève et autres solutions existantes sur le territoire ✓ Communiquer sur le planning des sessions de broyage accessibles aux professionnels petits producteurs de déchets verts ✓ Organiser des petits déjeuners de présentation du guide et des accompagnements 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer de la possibilité de rejoindre un réseau de consignes des emballages en verre (Alpes Consigne) ✓ Auditer les commerçants sur leur envie de rejoindre le réseau Alpes consigne ou leurs freins ✓ Accompagner les commerçants souhaitant intégrer le réseau d'Alpes Consigne 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Etudier la refonte et le renforcement de la RS 	

4.5. Le calendrier

Etat d'avancement des actions	2025	2026	2027	2028	2029	2030
-------------------------------	------	------	------	------	------	------

Axe1 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Généraliser les actions pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire / collective	Non débutée					
Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire	Non débutée					
Expérimenter l'installation d'un frigo solidaire devant une cantine volontaire	Non débutée					

Axe 2 : Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des restes alimentaires

Réduire et favoriser la gestion in situ des déchets verts des communes et de la CC	En cours					
Réduire et favoriser la gestion in situ des déchets verts des ménages	En cours					
Poursuite du déploiement du plan de compostage individuel	En cours					
Poursuivre / renforcer le déploiement du compostage partagé	En cours					

Axe 3 : Favoriser la consommation responsable

Promouvoir et favoriser la consommation en vrac	Non débutée					
Organiser un Défi Familles Zéro Déchets	Non débutée					
Sensibiliser les habitants sur les moyens de consommation éco-responsable et organiser des ateliers	Non débutée					
Distribuer des STOP PUB	En cours					

Axe 4 : Favoriser la réparation et le réemploi

Déployer un caisson de réemploi dans la déchèterie	En cours					
Développer les activités de réemploi sur le territoire	Non débutée					
Favoriser le réemploi et le don dans et entre les établissements publics / communes	Non débutée					

Axe 5 : Être exemplaire en matière de prévention et de tri des déchets

Sensibiliser les agents techniques et élus au gaspillage alimentaire	Non débutée							
Favoriser les achats responsables dans les établissements publics	Non débutée							
Favoriser les actions éco-responsables lors des manifestations ponctuelles	Non débutée							
Sensibiliser à la réduction de l'utilisation d'emballages et de papiers dans les établissements de la CC	Non débutée							
Favoriser le respect des consignes de tri	Non débutée							

Axe 6 : Réduire les déchets des professionnels

Communiquer sur les solutions et accompagnements à la prévention des déchets	Non débutée							
Développer la consigne du verre	Non débutée							
Refondre la redevance spéciale	Non débutée							

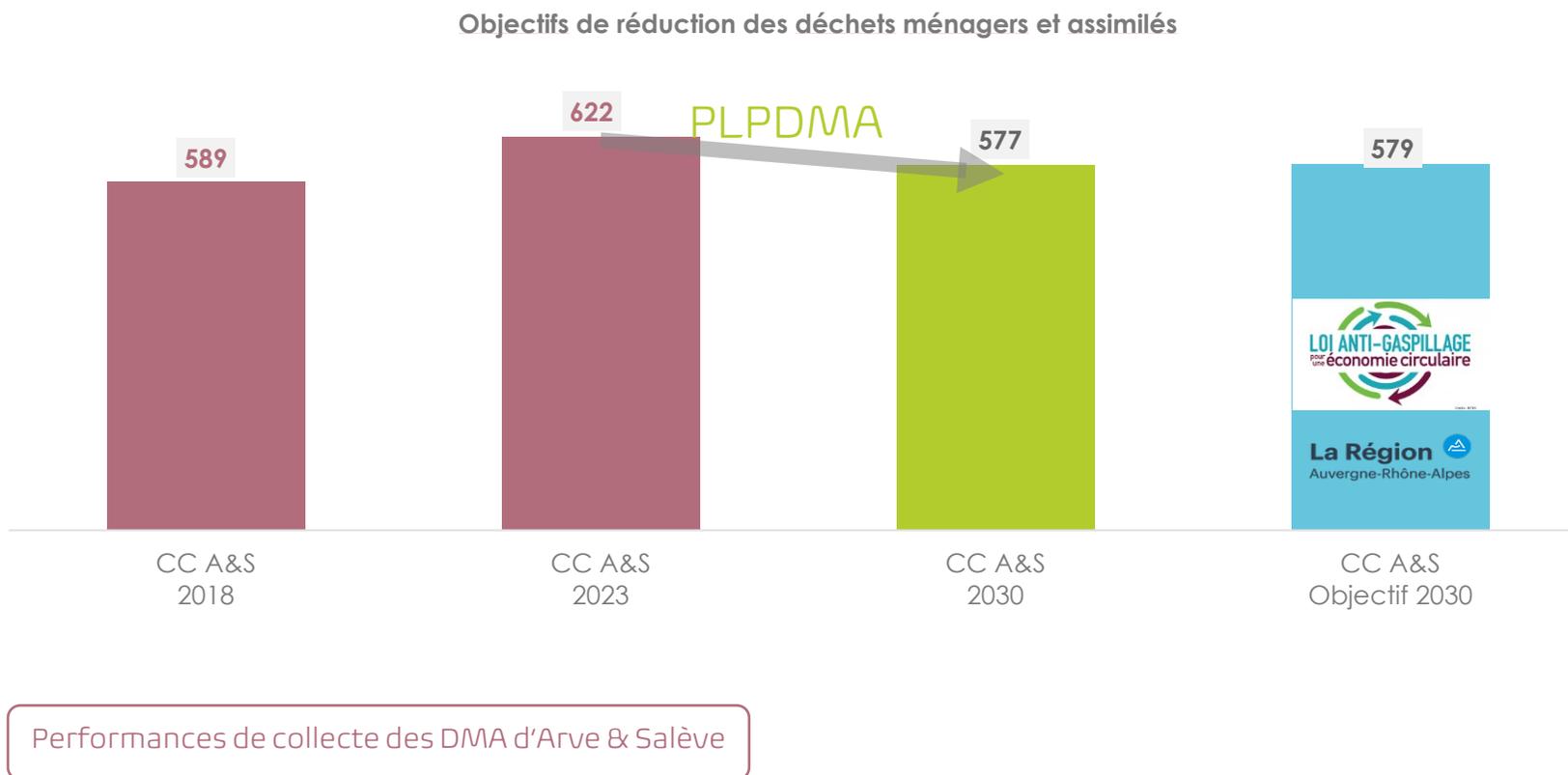
4.6. Le bilan du PLPDMA

4.6.1. Les moyens mobilisés sur 6 ans

		Déchets évités par habitant	Moyens humains nécessaires pour les 6 ans	Coûts pour les 6 ans
Axe 1	Lutter contre le gaspillage alimentaire	- 3 kg/hab	0,5 ETP	12,5 k€
Axe 2	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des restes alimentaires	- 28 kg/hab	8,9 ETP	101,5 k€
Axe 3	Favoriser la consommation responsable	-4 kg/hab	1,2 ETP	16,7 k€
Axe 4	Favoriser la réparation et le réemploi	- 3 kg/hab	0,7 ETP	71,7 k€
Axe 5	Être exemplaire en matière de prévention et de tri des déchets	- 2 kg/hab	0,6 ETP	8,2 k€
Axe 6	Réduire les déchets des professionnels	- 4 kg/hab	0,3 ETP	14,0 k€
TOTAL		- 44 kg/hab	12,2 ETP	224,6 k€

4.6.2. Les résultats attendus

Les résultats quantitatifs du PLPDMA doivent respecter l'objectif national défini par la loi AGEC de **réduction de 15% des DMA entre 2010 et 2030**. Cet objectif est décliné dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes et fixe à 50 kg la réduction des DMA entre 2025 et 2031, ce qui ramené à la durée du PLDPMA, donne un objectif de 579 kg/hab./an de DMA en 2030.



La réalisation de l'ensemble des actions du plan permettrait d'arriver à l'objectif de réduction des DMA défini par la loi AGEC avec estimation de 577 kg/hab. en 2030 à la fin du PLPDMA pour un objectif règlementaire de 579 kg/hab. en 2030.

Le synoptique présente l'impact attendu du PLPDMA sur les performances de collecte d'Arve & Salève.

Synoptique de PLPDMA

2023 - 2030

Quantité totale de déchets : 12949 tonnes - 622 kg/hab.

2023



PLPDMA



2030

Quantité totale de déchets : 13073 tonnes - 577 kg/hab.

Les actions mises en œuvre à travers le PLPDMA devraient permettre d'atteindre environ 577 kg par habitant par an à l'horizon 2030 et de stabiliser le tonnage global collecté malgré une forte augmentation de la population.

4.6.3. Impacts environnementaux du PLPDMA

Le transport des déchets, effectué par des véhicules à combustion, génère une quantité importante d'émissions, notamment de dioxyde de carbone (CO₂), en raison des trajets fréquents et des distances parcourues pour acheminer les déchets vers les sites de traitement. De plus, les processus de traitement des déchets, tels que le recyclage, l'incinération ou le stockage en décharges, contribuent également aux émissions de GES (Gaz à Effet de Serre). La réduction des quantités de déchets produits présente des gains environnementaux et en particulier une réduction des gaz à effet de serre associés à la gestion des déchets. Un bilan des émissions de gaz à effet de serre (exprimées en tonnes de CO₂ équivalent) associées à la collecte, au transport et au traitement des déchets évités grâce aux actions du PLPDMA a été réalisé selon la méthodologie schématisée ci-contre et en utilisant les facteurs d'émissions de la base carbone de l'ADEME.

En comparaison avec le scénario tendanciel (sans mise en place des actions du PLPDMA), le PLPDMA permet d'éviter à horizon 2030 à l'échelle de la communauté de communes plus de **354 tonnes de CO₂ équivalent par an**, soit une **réduction de plus de 9%** des émissions de GES par rapport au scénario tendanciel. **95% de ces émissions sont associées au traitement** des déchets.

Au total ce sont l'équivalent de **351 aller-retours Paris-New-York qui sont évités grâce au PLPDMA !**

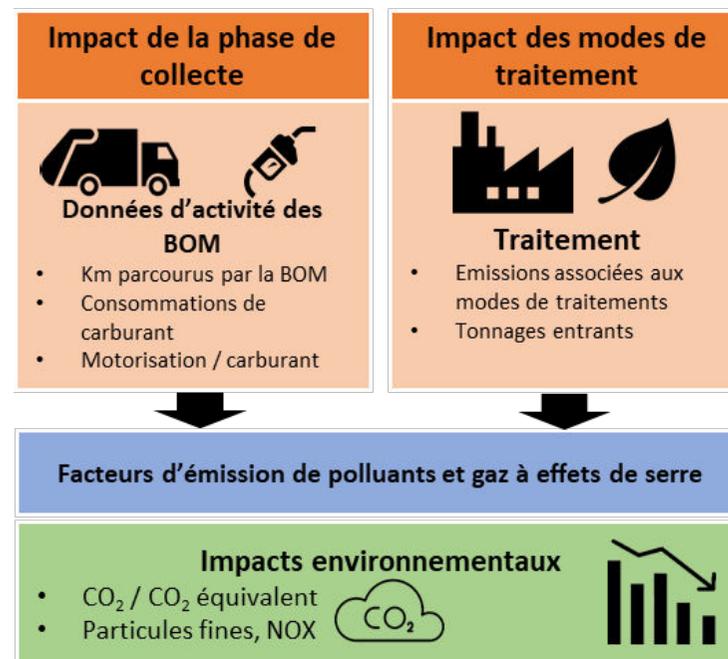


Figure 5 : Méthode de calcul des émissions de gaz à effet de serre

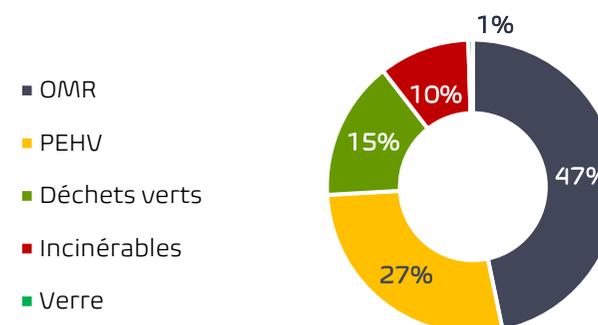


Figure 4 : Répartition des GES évitées selon les flux de déchet (en %)

4.7. Le suivi de la mise en œuvre du Plan

Les objectifs

Les objectifs du suivi de la mise en œuvre du PLPDMA sont multiples :

- # **Donner l'impulsion** nécessaire aux différents acteurs de la gestion des déchets du territoire (Collectivités, industriels, PME, usagers du service...) pour que les préconisations du Plan puissent être portées au niveau local, puis mises en œuvre ;
- # **Mesurer les indicateurs** choisis comme référence pour faire état des progrès effectués grâce au Plan ;
- # **Veiller au respect** du Plan ;
- # **Réactualiser les données** de façon périodique, afin de disposer à tout instant d'un document à jour, pouvant servir d'outil d'aide à la décision aux porteurs de projet.

Les acteurs

Les acteurs du suivi du Plan sont nombreux et variés : tous les acteurs concernés de près ou de loin par la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés peuvent être sollicités pour assurer ce suivi. Il est indispensable à la réussite du Plan d'être en mesure d'identifier les acteurs clés qui pourront être régulièrement sollicités, notamment parmi :

- # **Les associations du territoire, qui peuvent être mobilisées pour leurs différentes actions et retours d'expériences mais également en qualité de relais auprès des citoyens ;**
- # **Les Communes du territoire en tant que cibles et relais des actions du plan ;**
- # **Le SIVALOR, syndicat de traitement auquel adhère Arve & Salève ;**

Il est judicieux par ailleurs selon les thématiques de faire appel à d'autres acteurs, dont les compétences particulières, la perception du territoire, et/ou les connaissances en prévention et gestion des déchets peuvent représenter de forts atouts. Il s'agit entre autres :

- # **Des bailleurs sociaux et gestionnaires de copropriété, acteurs pouvant relayer les messages et actions auprès des ménages résidents en habitat collectif ;**
- # **Des prestataires extérieurs pour la réalisation de formation ou d'atelier sur la prévention ;**
- # **Des chambres consulaires et syndicats des professionnels, notamment pour leurs actions auprès des professionnels ;**
- # **Des différents éco-organismes et leur représentant local ;**
- # **De la Région, chargée de piloter le suivi du Plan Régional ;**
- # **De l'ADEME, dont la connaissance et le retour d'expériences concernant la gestion des déchets à l'échelle locale et nationale permettront d'affiner l'analyse du suivi et de réorienter certaines actions si nécessaire.**

Les indicateurs de suivi

Le bilan du PLPDMA sera réalisé notamment grâce au suivi de **11 indicateurs principaux** :

- # Quantité et évolution des tonnages et performances (kg/hab) de DMA ;
- # Quantité et évolution des tonnages et performances d'OMR ;
- # Quantité et évolution des tonnages et performances en déchèteries, par flux ;
- # Nombre de composteurs individuels et collectifs installés ;
- # Quantité et évolution des tonnages et performances d'objets récupérés dans le caisson de réemploi ;
- # Quantité et évolution des tonnages et performances d'objets réparés lors d'ateliers ;
- # Nombre d'interventions auprès des scolaires ;
- # Nombre d'animations de stand lors d'événements ;
- # Pourcentage d'utilisateurs indiquant connaître la notion de prévention des déchets ou ayant mis en place des actions (en % tous les 3 ans) ;
- # Effectif de l'équipe projet du programme (ETP/an) ;
- # Dépenses engagées en € (par an).

A noter que les indicateurs cités ci-dessus sont les principaux qui seront suivis et présentés dans les rapports annuels de suivi du PLPDMA. Chaque action a ses propres indicateurs complémentaires spécifiques.

ANNEXES

Fiches Actions détaillées

Axe 1	Lutter contre le gaspillage alimentaire	3 actions
Action A – Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire		
Action B – Généraliser les actions pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire / collective		
Action C – Expérimenter l’installation d’un frigo solidaire devant une cantine volontaire		

Axe 1	Action A – Sensibiliser et communiquer sur les bonnes pratiques pour réduire le gaspillage alimentaire					Flux : 
Public ciblé	Ménages	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE				
Partenaires mobilisés						
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Publier des articles dédiés dans les bulletins des collectivités, sur le site : recettes anti-gaspillage alimentaire # Diffuser des supports sur la conservation des aliments, le gaspillage alimentaire en veille de départ en vacances, les initiatives existantes de récupération de dons alimentaires, l'incitation au don des aliments non cuits/non consommés lors des manifestations sportives ou festives 					
Potentiel de réduction	-2 kg/hab					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Déploiement des sous-actions						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	10	10	10	10	10	10

Moyens financiers (budget en €)	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Nombre d'articles publiés par an (dans les bulletins des collectivités et sur le site)	4	4	4	4	4	4
Nombre de supports diffusés par an (flyers, post sur les réseaux)	6	6	6	6	6	6
Part des foyers qui diminuent leur gaspillage alimentaire (en %)	0%	2%	4%	6%	8%	10%
Nombre de kg/hab. évités	-	0	1	1	2	2

Axe 1		Action B – Généraliser les actions pour réduire le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire / collective					Flux: 
Public ciblé	Scolaires	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE					
Partenaires mobilisés	Etablissements et cantines scolaires						
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Instaurer un système de dialogue pour ajuster les quantités à la faim de chaque enfant # Supprimer les entrées sur certains repas Rôle de la CC : mobiliser les écoles volontaires, fournir des clauses pré-rédigées pour les marchés d'approvisionnement, recenser et diffuser les guides existants, suivre la réalisation effective dans les écoles						
Potentiel de réduction	-1 kg/hab						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Déploiement des sous-actions							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours			15	20			
Nombre d'établissements accompagnés dans l'instauration du système de dialogue			5	10			
Nombre d'établissements supprimant les entrées sur 2 repas/ semaine			5	10			
Nombre d'enfants sensibilisés au gaspillage alimentaire			326	652,5	653	653	
Nombre de kg/hab. évités			0,21	0,63	0,63	0,63	

Axe 1	Action C – Expérimenter l’installation d’un frigo solidaire devant une cantine					Flux : 
Public ciblé	Scolaires		Porteur du projet : ARVE & SALÈVE			
Partenaires mobilisés						
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Définir le cadre règlementaire et de l'expérimentation, # Mobiliser une cantine volontaire, # Suivre l'expérimentation et communiquer sur les résultats 					
Potentiel de réduction	0 kg/hab					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Déploiement des sous-actions						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours					5	2
Moyens financiers (budget) en €					500	
Nombre de repas (portions) sauvés dans le frigo solidaire / an					901	901
Nombre de kg/hab. évités cumulés					0,02	0,02

Axe 2	Eviter la production de déchets verts et encourager la gestion de proximité des restes alimentaires	4 actions
Action D – Réduire et favoriser la gestion in situ des déchets verts des communes de la CC A&S		
Action E – Réduire et favoriser la gestion in situ des déchets verts des ménages		
Action F – Poursuivre le déploiement du plan de compostage individuel		
Action G – Poursuivre / Renforcer le déploiement du compostage partagé		

Axe 2	Action D – Réduire et favoriser la gestion in situ des déchets verts des communes de la CC A&S	Flux : 				
Public ciblé	Services espaces verts, communes	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE				
Partenaires mobilisés						
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Réduire les fréquences de tonte et de taille : communiquer sur les bonnes pratiques et le « minimum » # Planter des essences à croissance lente lors de renouvellement des massifs : annexer la liste au PLPDMA # Proposer une prestation de service de broyage aux services techniques des communes # Former les agents aux bonnes pratiques de gestion des déchets verts 					
Potentiel de réduction	-8 kg/hab					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Déploiement des sous-actions						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	32	24	14	22	22	22
Nombre de communes adoptant des pratiques vertueuses de gestion des déchets verts en cumulé	4	8	8	8	8	8
Adoption pratiques vertueuses de gestion des déchets verts de la CC A&S	oui	oui	oui	oui	oui	oui

Nombre de prestations de broyage proposées / an	8	8	8	8	8	8
Nombre de formations d'agents organisées / an	2	2				
Nombre d'agents et élus formés / an	18	18				
Nombre de kg/hab. évités	4,5	7,8	7,8	7,7	7,7	7,7

Axe 2		Action E – Réduire et favoriser la gestion in situ des déchets verts des ménages					Flux :	
Public ciblé	Ménages	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE						
Partenaires mobilisés								
Objectifs	# Sensibiliser et communiquer sur le jardinage au naturel, sur les solutions de gestion des déchets verts # Organiser des journées de broyage dans les communes à destination des ménages en anticipant et accentuant la communication							
Potentiel de réduction	-2 kg/hab							
Etapes clés								
	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Déploiement des sous-actions								
Indicateurs : objectifs visés								
	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Moyens humains en jours	29,5	38	38	40	38	38		
Moyens financiers (budget) en €	1500	1500	1500	1500	1500	1500		
Nombre d'articles diffusés (tout support confondu / an)	6	6	6	6	6	6		
Nombre de stands d'information sur le jardinage au naturel organisés / an	2	2	2	2	2	2		
Tenue d'un stand de sensibilisation sur la déchèterie	oui	oui	oui	oui	oui	oui		
Nombre de journées de broyages organisées	16	16	16	16	16	16		
Nombre de ménages participant aux journées de broyage	320	320	320	320	320	320		
Nombre de kg/hab. évités	2,50	2,47	2,44	2,41	2,38	2,36		

Axe 2		Action F – Poursuivre le déploiement du plan de compostage individuel					Flux :	
Public ciblé	Ménages en maison individuelle	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE						
Partenaires mobilisés								
Objectifs	# Communiquer sur le compostage : concours photo tous au compost # Poursuivre le déploiement des composteurs individuels							
Potentiel de réduction	-6 kg/hab							
Etapes clés								
	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Déploiement des sous-actions								
Indicateurs : objectifs visés								
	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Moyens humains en jours	0,05	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	
Moyens financiers (budget) en €	-6 000	11 552	11 552	11 552	11 552	11 552	11 552	
Réalisation du concours photo	Oui							
Nombre de composteurs individuels déployés	300	300	300	300	300	300	300	
Nombre d'habitants concernés	784	784	784	784	784	784	784	
Nombre de kg/hab. évités cumulés	1	2	3	4	5	6		

Axe 2		Action F – Poursuivre / renforcer le déploiement du compostage partagé					Flux :	
Public ciblé	Ménages, publics, scolaires	établissements	établissements	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE				
Partenaires mobilisés								
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Organiser des réunions d'information # Poursuivre l'organisation de formations de compostage # Mettre des bio-seaux à disposition des équipements sportifs et festifs # Créer une communauté d'échange ou de partage de broyat à destination des composteurs # Installer un composteur à l'entrée des cimetières # Généraliser les composteurs dans les établissements et lieux publics publics (écoles, crèches) # Sensibiliser les enfants au compostage 							
Potentiel de réduction	-12 kg/hab							
Etapas clés								
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Déploiement des sous-actions								
Indicateurs : objectifs visés								
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours		143,7	196,6	253,9	305,3	304,3	338,6	
Moyens financiers (budget) en €		830	4 900	10 500	10 500	7 000	7 000	
Nombre de réunions d'information organisées / an		4	4	4	4	2	2	
Nombre de formations compostage organisées / an		10	10	15	15	10	10	
Nombre d'infrastructures sportives ou festives dotées de bio-seaux		10						
Nombre de composteurs partagés installés		13	14	15	15	10	10	
<i>Nombre de composteurs installés à l'entrée des cimetières</i>		3	4					

<i>Nombre de composteurs installés dans les établissements publics</i>	5	5	10	10	5	5
<i>Nombre de composteurs collectifs installés dans les propriétés privées</i>	5	5	5	5	5	5
Nombre d'animations de sensibilisation menées auprès des scolaires / an	10	10	10	10	10	10
Nombre de ménages participant aux réunions d'information / an	164	164	164	164	164	164
Nombre de ménages formés / an	100	100	150	150	100	100
Nombre d'enfants ayant participé aux animations	270	270	270	270	270	270
Nombre de kg/hab. évités cumulés	2,11	4,36	6,74	9,09	10,64	12,17

Axe 3	Favoriser la consommation responsable	4 actions
Action H – Distribuer des STOP PUB		
Action I – Organiser un défis Zéro Déchet		
Action J – Sensibiliser les habitants sur les moyens de consommation éco-responsable et organiser des ateliers		
Action K – Promouvoir la consommation en vrac		

Axe 3	Action H – Distribuer des STOP PUB	Flux : 				
Public ciblé	Ménages	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE				
Partenaires mobilisés	Communes					
Objectifs	# Distribution de STOP PUB au siège d'Arve & Salève et en mairies					
Potentiel de réduction	-2 kg/hab					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Déploiement des sous-actions						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens financiers (budget) en €	50	90	180			
Part de foyer adoptant le STOP PUB	5%	10%	20%	20%	20%	20%
Nombre de foyers adoptant le STOP PUB	426	851	1 702	1 702	1 702	1 702
Nombre de kg/hab. évités cumulés	1	1	2	2	2	2

Axe 3		Action I – Organiser un défi Familles Zéro Déchets					Flux : 
Public ciblé	Ménages	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE					
Partenaires mobilisés							
Objectifs	# Organiser un défi 0 déchets pour 30 familles. <ul style="list-style-type: none"> ○ les recruter --> communication amont ○ les former ○ les équiper ○ les suivre 						
Potentiel de réduction	-1 kg/hab						
Etapas clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Déploiement des sous-actions							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours	45	99,5	54,5				
Moyens financiers (budget) en €		2567	2567				
Organisation d'un Défi Famille Zéro Déchet		oui	oui				
Nombre de foyers participant au défis/an		30	30				
Nombre de kg/hab. évités		0,4	0,8	0,8	0,8	0,8	

Axe 3		Action J – Sensibiliser les habitants sur les moyens de consommation éco-responsable et organiser des ateliers					Flux : 
Public ciblé	Ménages	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE					
Partenaires mobilisés							
Objectifs	# Publier des recettes de produits ménagers maison dans les bulletins des collectivités # Organiser des ateliers de fabrication par soi-même de textiles sanitaires réutilisables et de produits d'hygiène et d'entretien						
Potentiel de réduction	0 kg/hab						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Déploiement des sous-actions							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours			10	10	10	10	
Moyens financiers (budget) en €			1600	1600	1600	1600	
Nombres d'articles publiés (tout support confondus) par an			4	4	4	4	
Nombre d'ateliers de fabrication par soi-même organisés / an			4	4	4	4	
Nombre de participants aux ateliers/stands			100	100	100	100	
Nombre de kg/hab. évités			0,03	0,07	0,10	0,14	

Axe 3		Action K – Promouvoir la consommation en vrac					Flux : 
Public ciblé	Ménages	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE					
Partenaires mobilisés							
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Promouvoir le vrac et la consigne auprès des particuliers, producteurs, commerçants, associations (épicerie sociale) # Inciter à l'usage de la gourde dans les écoles # Communiquer sur la possibilité pour les agents et enseignants de bénéficier de repas dans les cantines collectives 						
Potentiel de réduction	0 kg/hab						
Etapas clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Déploiement des sous-actions							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours			6	5	5	5	
Moyens financiers (budget) en €			1200	1200	1200	1200	
Nombre d'articles publiés (tout support confondu)			4	4	4	4	
Recensement des commerces proposant de la vente en vrac			oui	oui	oui	oui	
Nombre de foyers participants			426	851	851	851	
Nombre de kg/hab. évités cumulés			0,29	0,58	0,57	0,56	

Axe 4	Favoriser la réparation et le réemploi	3 actions
Action L – Déployer un caisson de réemploi dans la déchèterie		
Action M – Développer des activités de réemploi sur le territoire		
Action N – Favoriser le réemploi et le don d'objets entre les établissements publics / communes		

Axe 4	Action L – Déployer un caisson de réemploi dans la déchèterie	Flux :				
Public ciblé	Ménages	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE				
Partenaires mobilisés	Emmaüs					
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Installer un caisson de réemploi # Former les agents de déchèterie à la reconnaissance de l'état des objets # Instaurer un partenariat avec Emmaüs pour la collecte du caisson réemploi 					
Potentiel de réduction	3 kg/hab					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Déploiement des sous-actions						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en ETP	0,17	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
Moyens financiers (budget) en €	60000					
Installer deux caissons de réemploi dans la déchèterie	oui					
Instaurer un partenariat / renouveler le partenariat avec une association de seconde main	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Nombre de kg/hab. évités cumulés	3,036	3,036	3,036	3,036	3,036	3,036

Axe 4		Action M – Développer des activités de réemploi sur le territoire					Flux : 	
Public ciblé	Ménages	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE						
Partenaires mobilisés	Communes							
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Communiquer sur les évènements et initiatives locales de réemploi # Dédier un espace du futur espace de vie sociale et solidaire communautaire aux activités de réparation/réemploi/prêts d'objets/zone de gratuité # Accompagner la mise en place d'une activité de repair/café 							
Potentiel de réduction								
Etapes clés								
	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Déploiement des sous-actions								
Indicateurs : objectifs visés								
	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Moyens humains en jours			25,25	4	4	4		
Moyens financiers (budget) en €			10000					
Partager le guide « Comment créer son Repair Café »			oui					
Nombre de Repair Cafés organisés par an			1	1	1	1		
Nombre de réunions Repair café par an			8	8	8	8		
Nombre de participants aux Repair Cafés par an			120	120	120	120		
Nombres d'articles publiés (tout support confondus) par an			4	4	4	4		
Etude de faisabilité de la création d'un espace réparation-réemploi dans un tiers lieu			oui					

Axe 4		Action N – Favoriser le réemploi et le don dans et entre les établissements publics / communes					Flux :	
Public ciblé	Etablissements Publics	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE						
Partenaires mobilisés								
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Elaborer une feuille de route réemploi à destination des établissements scolaires, périscolaires et de la petite enfance # Généraliser l'utilisation de tissus à la place de textiles sanitaires (serviettes de table et lavettes dans les cantines et administrations) # Mettre en place un système d'échange ou de don de mobilier entre les communes # Favoriser l'achat de mobilier de seconde main dans les établissements publics 							
Potentiel de réduction	0,3 kg/hab							
Etapes clés								
	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Déploiement des sous-actions								
Indicateurs : objectifs visés								
	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Moyens humains en jours			18	13	11	11		
Moyens financiers (budget) en €			870	870				
Nombre d'établissements généralisant l'emploi de textiles réutilisables			15	15	15	5		
Création et modération d'une plateforme d'échange/don de mobilier infra et intra communes			oui	oui	oui	oui		
Réalisation et diffusion de feuilles de route réemploi			oui	oui	oui	oui		
Réalisation et partage du bilan des actions déployées			oui	oui	oui	oui		
Nombre d'établissements suivant les feuilles de route			10	10	5	5		
Nombre de kg/hab. évités cumulés			0,08	0,16	0,24	0,30		

Axe 5 Être exemplaire en matière de prévention et de tri des déchets	5 actions
Action O – Sensibiliser les agents techniques et élus au gaspillage alimentaire	
Action P – Favoriser les achats responsables dans les établissements publics	
Action Q – Favoriser les actions éco responsables lors des manifestations ponctuelles	
Action R – Sensibiliser à la réduction de l'utilisation d'emballages et de papiers dans les établissements de la CC	
Action S – Favoriser le respect des consignes de tri	

Axe 5	Action O – Sensibiliser les agents techniques et élus au gaspillage alimentaire					Flux : 
Public ciblé	Elus, services techniques		Porteur du projet : ARVE & SALÈVE			
Partenaires mobilisés						
Objectifs	# Créer et diffuser des supports de communication # Former les agents communaux					
Potentiel de réduction						
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Déploiement des sous-actions						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours		12	12	4	4	4
Nombre de formations organisées		8	8	2	2	2
Nombres supports diffusés par an		4	4	2	2	2

Axe 5		Action P – Favoriser les achats responsables dans les établissements publics					Flux : 
Public ciblé	Etablissements publics	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE					
Partenaires mobilisés							
Objectifs	# Rédiger et proposer des clauses contractuelles environnementales à intégrer dans les marchés # Elaboration de fiches d'action et de suivi de la consommation responsable en établissements publics						
Potentiel de réduction	2 kg/hab						
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Déploiement des sous-actions							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours			18	5	5	5	
Réalisation et diffusion de fiches actions de bonnes pratiques			oui	oui	oui	oui	
Réalisation et partage du bilan des actions déployées			oui	oui	oui	oui	
% des marchés comportant des clauses contraignantes pour la mise en place d'actions de prévention des déchets			25%	50%	75%	100%	
Nombre de communes ayant mis en place des actions			4	6	8	8	
Nombre de kg/hab. évités cumulés			2	2	2	2	

Axe 5		Action Q – Favoriser les actions éco responsables lors des manifestations ponctuelles					Flux :	
Public ciblé	Associations	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE						
Partenaires mobilisés								
Objectifs	# Intégrer dans l'attribution des subventions aux associations locales une obligation d'utilisation de contenants réutilisables ou biodégradables ainsi que de gérer le tri sur les lieux de manifestation # Généraliser la mise à disposition de vaisselle non jetable dans les salles communales							
Potentiel de réduction	0,22 kg/hab							
Etapes clés								
	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Déploiement des sous-actions								
Indicateurs : objectifs visés								
	2025	2026	2027	2028	2029	2030		
Moyens humains en jours			10	5	2	2		
Moyens financiers (budget) en €			4300	3300	300	300		
Intégration d'une condition d'attribution de subventions aux associations locales, relative au respect de la prévention et du tri des déchets			oui	oui	oui	oui		
Nombre de salles communales équipées en vaisselle non jetable			4	7	7	7		
Nombre de kg/hab. évités cumulés			0,13	0,23	0,22	0,22		

Axe 5		Action R – Sensibiliser à la réduction de l'utilisation d'emballages et de papiers dans les établissements de la CC					Flux : 
Public ciblé	Associations	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE					
Partenaires mobilisés							
Objectifs	# Sensibiliser à la réduction des impressions : imiter le nombre d'imprimantes, programmer les modes d'impression automatiques, fixer un quota moyen par personne # Sensibilisation à la production d'emballages lors de l'achat de repas à emporter						
Potentiel de réduction	0,19 kg/hab						
Etapas clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Déploiement des sous-actions							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours		4	4	2	4	2	
Nombres de supports diffusés / an		2	2	2	2	2	
Nombre de communes dont les agents ont réduit les papiers et emballages		4	8	8	8	8	
Nombre de kg/hab. évités cumulés		0,11	0,20	0,19	0,19	0,19	

Axe 5	Action 5 – Favoriser le respect des consignes de tri					Flux :
Public ciblé	Etablissements publics	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE				
Partenaires mobilisés						
Objectifs	# Garantir le tri du papier des bureaux à la collecte des bacs # Communiquer sur les règles d'obligation ou non de destruction des documents confidentiels					
Potentiel de réduction	0 kg/hab					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Déploiement des sous-actions						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours		10,5	10,5	10,5	0,5	0,5
Transmission des consignes de destruction de documents		oui	oui	oui	oui	oui
Nombre d'établissements faisant l'objet d'un diagnostic de la chaîne de collecte sélective		10	10	10		

Axe 6	Réduire les déchets des professionnels	5 actions
Action T – Communiquer sur les solutions et accompagnements à la prévention des déchets		
Action U – Développer la consigne du verre		
Action V – Refondre la RS		

Axe 6	Action T – Communiquer sur les solutions et accompagnements à la prévention des déchets					Flux :
Public ciblé	Professionnels	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE				
Partenaires mobilisés	CMA, CCI, CAPEB, service développement économique					
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Réaliser un guide complet de la prévention et de la gestion des déchets à destination des professionnels avec rappel du cadre réglementaire, solutions apportées par Arve & Salève et autres solutions existantes sur le territoire # Communiquer sur le planning des sessions de broyage accessibles aux professionnels petits producteurs de déchets verts # Organiser des petits déjeuners de présentation du guide et des accompagnements 					
Potentiel de réduction	4 kg/hab					
Etapes clés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Déploiement des sous-actions						
Indicateurs : objectifs visés						
	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Moyens humains en jours	10,5	8	8	8	6	6
Moyens financiers (budget) en €	400	400	400	400	200	200
Nombre de petits déjeuners de présentation des accompagnements / an	4	4	4	4	2	2
Communication du planning des sessions de broyage	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Nombre de supports diffusés sur les accompagnements existants / an	4	4	4	4	4	4

Elaboration ou màj et diffusion d'un guide sur les solutions de tri à la source des biodéchets pour les professionnels	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Nombre de professionnels sensibilisés aux solutions de tri à la source des biodéchets	40	40	40	40	20	20
Nombre de kg/hab. évités cumulés			2	2	4	4

Axe 6		Acton U – Développer la consigne du verre					Flux :
Public ciblé	Professionnels	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE					
Partenaires mobilisés	Alpes Consignes						
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> # Informer de la possibilité de rejoindre un réseau de consignes des emballages en verre (Alpes Consigne) # Auditer les commerçants sur leur envie de rejoindre le réseau Alpes consigne ou leurs freins # Accompagner les commerçants souhaitant intégrer le réseau d'Alpes Consigne 						
Potentiel de réduction							
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Déploiement des sous-actions							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours					4,5	3,5	
Nombre de réunions d'information sur les modalités d'intégration du réseau alpes consigne					2	2	
Nombre de commerçants informés					30	30	

Axe 6		Acton U – Développer la consigne du verre					Flux :
Public ciblé	Professionnels	Porteur du projet : ARVE & SALÈVE					
Partenaires mobilisés	ADEME, Région, bureau d'étude						
Objectifs	# Etudier la refonte et le renforcement de la RS						
Potentiel de réduction							
Etapes clés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Déploiement des sous-actions							
Indicateurs : objectifs visés							
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	
Moyens humains en jours		10					
Moyens financiers (budget) en €		12000					
Refonte de la RS		Étude					

Lexique

BOM

Camion benne à ordures ménagères

ARVE & SALÈVE

Communauté de communes Arve & Salève

CCES

Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi

Collecte en CX

Collecte X fois par semaine

CS

Collecte sélective

DMA

Déchets ménagers et assimilés

ECT

Extension des Consignes de Tri

OMR

Ordures ménagères résiduelles

PAP

Porte-à-porte

PAV

Point d'Apport Volontaire

PLPDMA

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

REOM

Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

RI ou REOMi

Redevance Incitative

RS

Redevance spéciale

TEOM

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TEOMi

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

TI

Tarification Incitative (soit TEOMI soit Ri)

UVE

Unité de Valorisation Energétique



ARVE & SALEVE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Maison Cécile Bocquet

160 Grande Rue – 74 930 REIGNIER -ESERY

04 50 43 46 14 – 06 11 91 46 37

CC Arve & Salève – PL